



HAL
open science

.session 2 / Côte Aquitaine. ROAD MOVIE DE CLAIRIERE EN CLAIRIERE

Frédéric Pousin, Véronique Hattet, Corinne Jaquand, Soulier Helène, Aurélien
Ramos

► **To cite this version:**

Frédéric Pousin, Véronique Hattet, Corinne Jaquand, Soulier Helène, Aurélien Ramos (Dir.). .session
2 / Côte Aquitaine. ROAD MOVIE DE CLAIRIERE EN CLAIRIERE. 2020. hal-03093901

HAL Id: hal-03093901

<https://hal.science/hal-03093901>

Submitted on 17 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PLAN PAYSAGE

séminaire itinérant
d'exploration
des paysages produits
par les plans nationaux
d'aménagement du territoire

Chercheurs de paysage

Christine Belmonte (ENSA Paris Belleville)
Denis Delbaere, paysagiste (AUSser-IPRAUS)
Véronique Hattet (AUSser-IPRAUS)
Corinne Jaquand, historienne (AUSser-IPRAUS)
Frédéric Pousin, architecte (AUSser-IPRAUS)
Aurélien Ramos, paysagiste (ENSAP Bordeaux)
Hélène Soullier, paysagiste (ENSAP Bordeaux)

Invités

Myriam Casamayor, urbaniste, Université de Bordeaux
Marguerite Mercier, paysagiste, MIACA



session 2 / Côte Aquitaine

ROAD MOVIE DE CLAIRIERE EN CLAIRIERE

QU'EST-CE-QUE PLAN PAYSAGE ?

L'aménagement planiste du territoire conduit par l'Etat de 1950 à 1975 a suscité de nombreux plans et schémas directeurs, qui ont guidé et/ou inspiré le développement des métropoles françaises, et dont l'héritage demeure peu analysé. Pourtant, un demi-siècle après l'élaboration de ces stratégies ambitieuses, des bilans critiques pourraient en être aisément dressés. **PLAN PAYSAGE** engage une réflexion large sur l'efficacité des plans à partir de l'exploration concrète des espaces effectivement produits ou induits par le planisme. Le temps long joue ici un rôle aussi important que l'espace de la grande échelle, et épouse ainsi les formes du paysage que nous partageons, à la fois produit et contre-point des politiques d'aménagement du territoire.

Le planisme a recouvert des réalités différentes dans les pays qui l'ont mis en œuvre du fait de réalités culturelles et politiques spécifiques. Il s'agira aussi d'établir un dialogue entre diverses manifestations du planisme afin de faire ressortir leurs convergences et leurs divergences. La comparaison apportera une diversification des corpus appréhendés et un enrichissement des problématiques à construire. A travers son programme de travail **PLAN PAYSAGE** explore les relations entre la planification du territoire et la construction des paysages dans des termes renouvelés et à travers la diversité des échelles spatiales et des disciplines engagées (géographie, urbanisme, art urbain, aménagement, urbanisme planificateur et urbanisme de projet...).

PLAN PAYSAGE est donc :

- **un groupement de recherche** (GDR) en cours de constitution, dédié au planisme, à l'aménagement du territoire et au temps long du projet de paysage.
- **un séminaire itinérant** et ouvert à la dimension internationale. Le territoire national en France a connu une dizaine de grands plans d'aménagement du territoire, menés pour l'essentiel par les OREAM et les Missions interministérielles chargées de grands travaux d'aménagement régionaux. L'ambition de **PLAN PAYSAGE** est d'organiser pour chacun de ces plans une série de journées d'étude composées de
 - séquences d'**exploration collective de terrains** représentatifs de la mise en œuvre du plan : des itinéraires variés sont proposés aux participants, afin de multiplier les explorations et de rendre compte ensuite du paysage lu à travers le Plan.
 - moments d'**étude du Plan et de son histoire**, dressant un état des lieux et faisant appel à des contributeurs, chercheurs et collectivités, capables de documenter l'histoire du Plan et de sa mise en œuvre.
 - temps de **conférence**, destinée à ouvrir la réflexion à l'international par l'exemple de planifications réalisées en différents points du globe.

Les manifestations de **PLAN PAYSAGE** sont ouvertes aux doctorants inscrits et aux étudiants de Master susceptibles de s'engager dans une thèse en relation avec les problématiques liées au planisme, à ses méthodes, à son actualité, à son évolution

déroulement de la session des 1er et 2 Mars 2016

1er MARS

- 9h : Départ de Bordeaux en voiture
- 10h : ZAC de l'Océanide
- 12h : ZAC de l'Ardilouse
- 16h : ZAC de Carcans-Maubuisson
- 18h : Carcans Plage

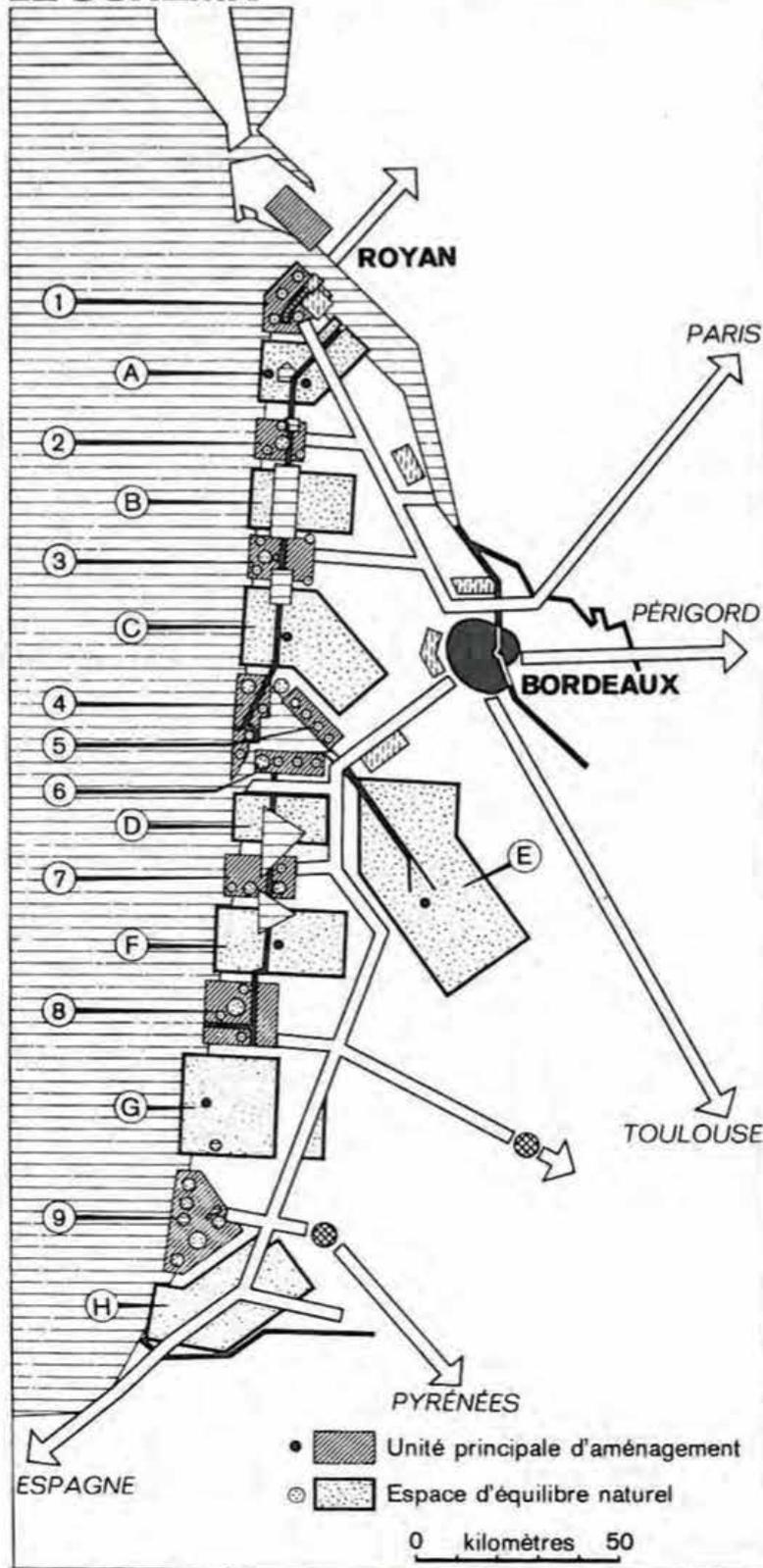
2 MARS

- Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
- 9h : Accueil des participants
- 9h30 : Conférence de Myriam Casamayor sur l'histoire de la MIACA
- 10h30 : Conférence de Marguerite Mercier sur son travail de paysagiste pour la MIACA
- 11h30 : Débat
- 13h30 : fin des travaux



LA CÔTE AQUITAINE

LE SCHÉMA



(1) U.P.A. 1 Le Verdon-Soulac; U.P.A. 2 Hourtin-Naujac; U.P.A. 3 Lacanau-Carcans; U.P.A. 4 Lege-Cap Ferret; U.P.A. 5 Ares-Andernos-Audenge-Lanton-Bigornos; U.P.A. 6 Arcachon-Gujan-Le Teich-La Teste; U.P.A. 7 Biscarosse; U.P.A. 8 Aureilhan-Mimizan-Bias-St-Julien-Lit et Mixe; U.P.A. 9 Vieux-Boucau-Soustons-Moliets-Messanges-Seignoses-Soorts-Hossegor-Cap-Breton.

La côte aquitaine-Le schéma/
L'aménagement de la côte aquitaine
(ill.), La Documentation Française
Illustrée,
n° 265-266, p. 16.

ZAC DE L'OCEANIDE



PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

LEARNING FROM MIACA

Frédéric Pousin

L'aménagement touristique de la Côte Aquitaine résulte d'une action planificatrice de l'Etat que nous dénomons Planisme et dont les paysages résultants sont au centre du projet de recherche Plan Paysage. Les réalisations de la MIACA constituent donc une occurrence du planisme qui se caractérise par plusieurs traits. :

- Tout d'abord, cette mission d'aménagement recherche un équilibre entre le développement de l'urbanisation et la protection des milieux naturels. Elle est concomitante à la montée de la conscience environnementale dans la société (création du ministère de l'Environnement en 1971).

- L'urbanisation est principalement au service du développement touristique.

- Le plan a donné lieu à deux versions principales, l'une sous la direction de Philippe Saint-Marc, l'autre sous la direction d'Emile Biasini. La première est plus empreinte de préoccupations environnementales que la seconde qui se soucie de l'implantation des infrastructures nécessaires au développement de l'urbanisation.

- Une armature d'infrastructure de transport (autoroute et canaux) navigables, présente dans les plans et les projets d'aménagement du territoire, n'a pas été réalisée, du fait de moyens limités (M. Mercier 2016). Elles ne constituent donc pas l'épine dorsale du projet comme dans de nombreux autres projets relevant du planisme.

- La relation habitat-environnement se révèle être prépondérante et caractérise plusieurs réalisations, dont l'UPA 3

- Un séquençage de l'aménagement en une alternance d'unités propres d'aménagement (UPA) et de secteurs d'équilibre naturel (SEN)

- Une dimension utopique propre à la planification

Les principes généraux qui ont guidé la MIACA se résument dans :

- un principe d'urbanisation de la côte en profondeur pour éviter l'urbanisation du littoral,

- le développement d'un tourisme de masse s'adressant à différentes catégories sociales et incluant des équipements de tourisme social,

- une volonté de préservation de l'environnement naturel

La visite de différentes ZAC de l'UPA 3 donne l'impression d'une bonne lisibilité des opérations issues de la planification. Cette visite s'organise suivant un parcours à travers les diverses opérations, afin d'en appréhender d'abord la diversité, ensuite les logiques d'articulation paysagère, enfin l'héritage paysager qu'elles constituent au sein des dynamiques paysagères actuelles.

Plans de la MIACA en main, complétés par une sélection de cartes historiques et thématiques actuelles, les visiteurs—explorateurs appréhendent la réalité des principes organisateurs dans le paysage, et en même temps ils mesurent la distance entre un schéma planificateur et sa réalisation (cf. le relai de l'urbanisme opérationnel avec ses multiples acteurs, l'action des promoteurs et des constructeurs —architectes et entrepreneurs—, conférence de Myriam Casamayor lors du séminaire). C'est avec une culture professionnelle, des références personnelles, une expérience aussi de ces territoires, que la visite a lieu. La discussion entre les explorateurs est un moment constitutif de la visite, à travers l'échange des regards et des références. Celle-ci a pris la forme d'une déambulation au sein des ZAC, en voiture et à pied, incluant le trajet d'une ZAC à l'autre.



Figures d'habitat paysager

Plusieurs figures de forme d'habitat paysager peuvent être identifiées qui s'articulent à des formes d'urbanisation déjà présentes ou postérieures.

Ainsi **la Zac de l'Océanide** se donne comme une urbanisation du front de mer qui « complète » une station balnéaire déjà existante, Lacanau Océan. Cette ZAC déroge néanmoins aux principes d'urbanisation de la MIAA qui prône la préservation du littoral grâce à une urbanisation en profondeur.

Ce que montre la visite : La résidence Océanide occupe une position dominante sur le haut de la dune, face à la mer. Dessinée dans une esthétique moderniste, voire « brutaliste », elle se présente comme un ensemble compact et linéaire - grand navire face à la mer - acceptant un infléchissement central et tirant un parti formel de ses articulations et circulations. Lorsqu'on appréhende le bâtiment en coupe, on entre aperçoit la richesse d'organisation des cellules d'habitation, de leur desserte (coursive intérieure ou entrées donnant sur des cheminements perpendiculaires), des prolongements auxquels les logis donnent lieu (jardins privés en rez-de-chaussée, terrasses en étages) et des recherches sur la sociabilité de espaces qui ont nourri ce projet. Sur la façade Ouest, un bassin artificiel règle la transition avec l'espace public de la promenade, offrant aux enfants un espace de jeux d'eau durant l'été. Sur la façade Est ce sont des espaces de rangement qui bordent une longue arcade ouvrant sur les toitures terrasses des parking aménagés dans la pente, créant une transition rude avec les espaces publics et les jardins privés de la station balnéaire. Là où la pente est moindre, face aux autres opérations qui font suite aux Océanides, ce sont des parkings à ciel ouvert qui sont aménagés, sans plantation ni ombrage particuliers.

Les opérations qui prolongent les océanides n'offrent pas la même recherche quant aux relations logement/espaces extérieurs. « Horizon marin » accueille en son centre un jardin intérieur collectif et se raccorde à la dune par un jeu de mouvements de sol artificiels (ici en pavés autobloquants) très en vogue dans les aménagements paysagistes des années 70, tirant parti ici d'un effet de mimétisme intéressant avec la morphologie de la dune. La dernière résidence « Bleu marine » relève plutôt d'une simple logique de juxtaposition, car elle ne recherche pas à s'articuler à l'existant, mais est refermée sur elle-même autour d'un jardin paysager privé, suivant le principe des résidences sécurisées. L'extérieur est tenu à distance, sauf pour profiter des vues sur la mer, et le jardin recompose un paysage « local » artificialisé.

La **ZAC de l'Ardilouze** est située à l'arrière de la station balnéaire et suit le principe de l'urbanisation en profondeur. C'est la figure d'une urbanisation autour d'un golf qui est ici réalisée. Cette figure, à l'interface entre sport, loisir et commerce, n'est pas exceptionnelle, elle se retrouve dans l'aménagement des villes nouvelles ou dans d'autres opérations d'aménagement touristique, comme à Anglet (Golf de Chiberta).

Ce que révèle la visite : Les différentes opérations se distribuent autour du golf et en fonction de la topographie. Les vues sur les parcours de golf sont calculées, comme les co-visibilité que permettent les espaces paysagers et les situations dominantes. L'inscription du golf au milieu de la pinède contribue à créer une impression de continuum d'espace naturel dont bénéficient les opérations. Certaines opérations sont denses, notamment les Hauts du Baganais ou des résidences d'un certain standing ont été construites (maisons de « style californien »), La topographie absorbe la densité, les constructions sont perçues, depuis la route, à travers la pinède, ce qui donne l'impression de constructions insérées dans le milieu forestier.

D'autres opérations évoquent davantage les lotissements avec le découpage systématique et calibré des parcelles (Eden Park).

La résidence du golf est assez représentative de l'urbanisme et de l'architecture (individuel groupé) qui cherche à s'inventer ici. Des résidences individuelles s'assemblent sur une hauteur dans une forme de croisissant qui organise la vue sur le golf et autour d'un espace central public paysager qui accueille une piscine collective. La route qui passe en contrebas distribue des maisons individuelles en bande avec des petits jardins privés à l'arrière donnant sur le golf. L'espace collectif est qualifié et partagé. La voirie distribue les résidences, articule les espaces de parking et les espaces collectifs. Toute une déclinaison d'espaces extérieurs, espaces de transition en façade, petits jardins privés, grands jardins,

Une autre opération (Les maisons landaises) s'organise, elle, autour d'espaces publics configurés, dessinés, hiérarchisés: placettes paysagées accueillant des bancs, ruelles raccordant les espaces de sociabilité et des-



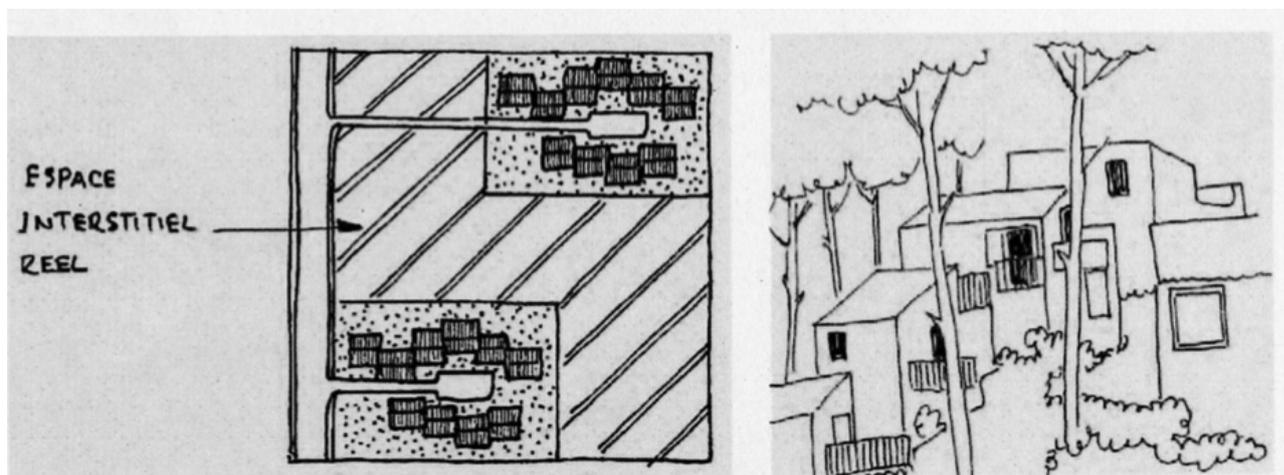
servant les habitations, venelles sur lesquelles ouvrent les jardinets privés, , etc. Une ambiance de communauté villageoise s'en dégage. Sur la ZAC, la mixité recherchée, du moins programmatique, est une réalité. Les opérations s'adressent à des catégories sociales différentes: résidences permanentes de standing, résidences de vacances, location de tourisme familial (pierre et vacances), chalets pour les loisirs.

La voirie favorise la fluidité, autant que la topographie le permet. L'impression est tout de même celle d'un espace labyrinthique. Une unité dans le traitement des clôtures, des portails, des haies, laisse à penser qu'une charte a été mise en place à l'échelle de la ZAC, au delà des seules opérations.

Espaces tampons

Pour aller de la Zac de L'Ardilouze à la Zac de Carcans Maubuisson, on traverse une zone d'espaces protégés qui constitue un espace tampon forestier entre deux zones urbanisées. C'est aussi un principe d'aménagement de la MIACA que l'alternance de zones urbanisées et de zone protégées.

La **ZAC de Carcans Maubuisson** s'est développé le long du lac sur la rive ouest, à l'écart du noyau villageois de Carcans et en relation avec la base de loisir de Bombanne. C'est une zone dédiée à un tourisme social, raison pour laquelle on y trouve beaucoup de villages de vacances et des campings. Les villages de vacances semblent avoir constitué des programmes privilégiés pour mettre en œuvre un habitat dispersé. C'est en tout cas l'impression que donne le village VTF les Oyats sylvadour et dans une moindre mesure le village de vacances les Bruyères. Dans ces deux opérations, les espaces intersticiels entre les groupements d'habitations sont structurants et contribuent pleinement à la qualité de cette forme d'hébergement. C'est un principe paysager de la MIACA.



Croquis des recommandations architecturales et paysagères du RAZ de Carcans-Maubuisson, 1987
Source : DREAL Aquitaine

Habiter la forêt

Les formes d'habitat. Dans le village des Oyats les cellules s'organisent en petits sous ensembles autour d'espaces extérieurs collectifs et des cheminements relient les cellules entre elles. L'ensemble donne une impression d'architecture organique, alors que le plan comporte de grandes perspectives. Mais la topographie tempère la rectitude des perspectives : en effet une série de marches et de paliers rompent la monotonie de la droite. De plus, dans l'espace, le regard plonge ou au contraire s'élève. Les jeux de recouvrement des plans, l'étroitesse de certains passages, contribuent à l'impression d'organicité. En outre l'effet produit n'est pas pittoresque .

Se glisser dans le site. Attention au sol. Ecologie des milieux forestiers et dunaires. La végétation au sol, le couvert des arbres. L'architecture semble se glisser dans le site. Les habitations légères reposent sur des



ancrages ponctuels dans le sol, à la manière de l'architecture japonaise. Les cheminements font l'objet d'une grande attention, le piétinement étant considéré comme un facteur à maîtriser pour l'écologie des milieux. Des terrasses ont été aménagées pour implanter le bâti, les contreforts (en rondins) des terrassements demandent un entretien dans le temps. Le village va faire l'objet d'une rénovation importante dans les années qui viennent, sans qu'apparemment les principes de conception soient vraiment pris en compte.

Le rivage

Sur les bords du lac de Carcans, avant la pointe de Coben, continuum d'équipements de sports et de loisir. Base de ski nautique, de voiliers, etc...

Carcans-plage est un village balnéaire, de taille limitée, construit derrière la dune côtière. Il offre les services touristiques liés aux plages.

Les zones humides au sud du lac ont été urbanisées. Il s'agit apparemment d'une urbanisation non planifiée. Les parcelles s'alignent le long de la voirie, alternant de manière aléatoire, espaces construits et non construits

A l'échelle du plan d'aménagement

Les noyaux villageois historiques ont été conservés avec leurs fonctionnalités administratives, économiques, culturelles.

Le plan a produit un séquençage des espaces et par conséquent des enchainements qui contribuent à produire un effet de paysage.

Temporalités du tourisme: la visite a permis de faire l'expérience d'une urbanisation touristique hors saison touristique.

La voirie s'appuie sur un maillage préexistant des routes forestières et de routes nationales. De nombreuses circulations douces ont été réalisées sous la forme de pistes cyclables et voies et secteurs piétons dans les lotissements et centres des villages.

La voirie n'apparaît pas déterminante dans la réalisation de la planification, contrairement à ce que prévoyaient les schémas initiaux.



Regard furtif sur l'aménagement de la cote aquitaine

Paysage et utopie

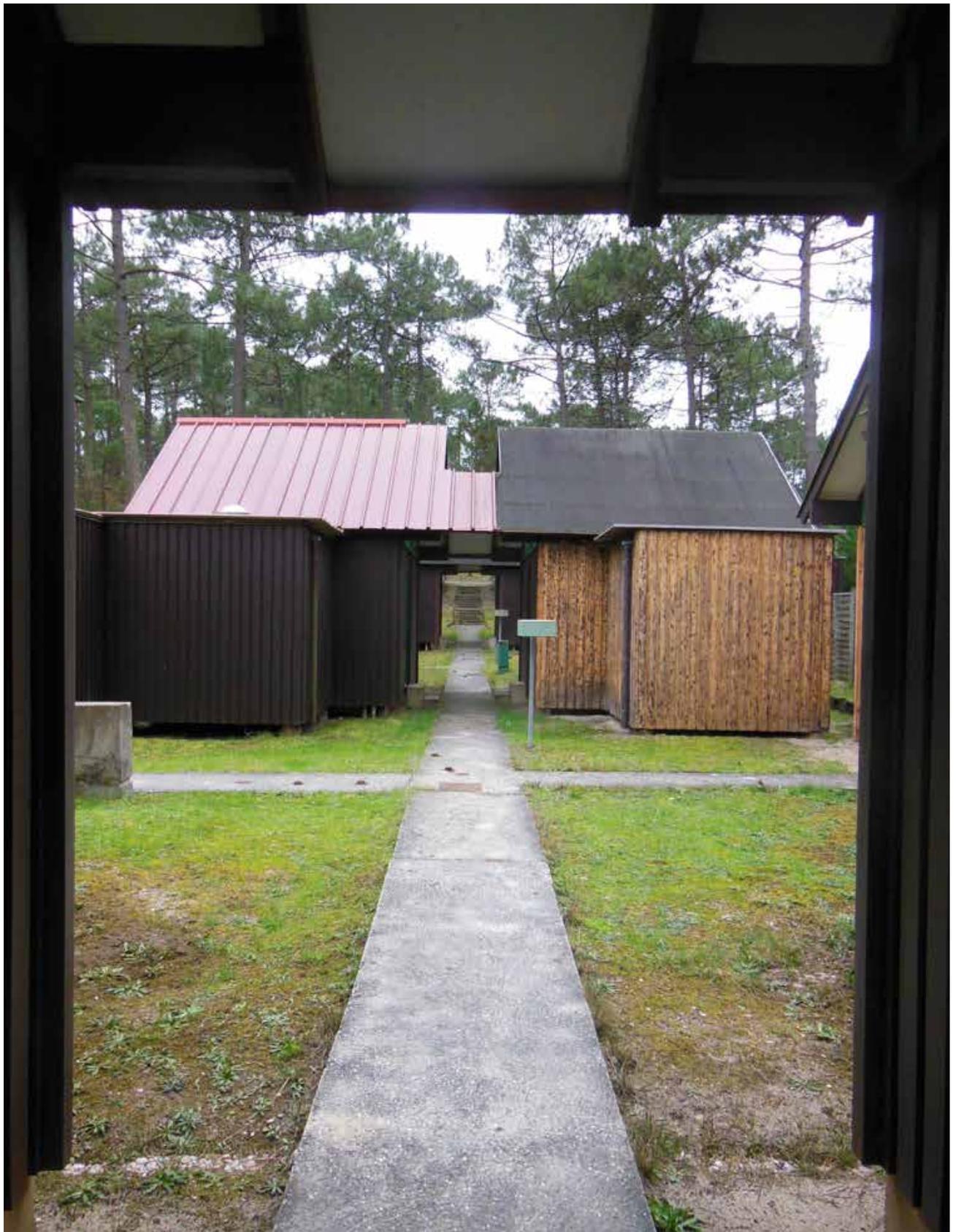
Denis Delbaere

Le projet porté par la Miaca est d'emblée un projet de paysage en ce que le référent qui le fonde est justement un élément de paysage : la cote aquitaine. Ce choix dit bien la volonté de l'Etat de passer outre les particularismes, les gouvernances et les intérêts locaux, pour faire prévaloir une unité spatiale incarnée dans le littoral, immédiatement perceptible à travers ses plages et ses dunes, un paysage que son attractivité menaçait justement dans ses équilibres et sa pérennité. On aurait pu s'attendre alors à ce que le projet de développement porté par l'Etat consiste à aménager ce littoral reconnu par tous comme valeur paysagère commune. Or, au contraire, le plan Saint Marc a opté pour une posture inverse : ne pas toucher à ce paysage, et installer l'urbanisation à l'intérieur des terres, sous la forme de hameaux d'habitat léger disséminés dans la forêt. Une telle option n'aurait été justifiée que dans le cadre d'une Miafa (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Forêt Aquitaine). La complexité paysagère de ce plan tient donc dans la gestion de ce paradoxe apparent, de cette tension instaurée d'emblée entre urbanisation et référent paysager littoral.

La solution que le Plan Saint Marc, curieusement repris sur ce point par le plan Biasini pourtant plus soucieux de s'ancrer dans les réalités locales (Casamayor 2015), a imaginée tient peut-être dans cet étrange projet de canal interaquitain destiné à relier les lacs intérieurs entre eux, le long d'un bief parallèle au trait de cote. Utopique de l'avis de tous dès sa conception (Mercier 2016), cet ouvrage, qui aurait déstabiliser l'écologie des marais et mobilisé des moyens financiers énormes pour imperméabiliser un bief sur sable, a pourtant été repris dans tous les plans successifs et le rapport intermédiaire de 1976 s'y référait fièrement (Miaca 1976). On doit s'en étonner : et si ce projet n'avait eu d'autre valeur que fictionnelle. Et si, en opérant une sorte de translation du trait de cote à l'intérieur des terres, il avait permis de résoudre le paradoxe initial de la Miaca?

Il faudrait, pour s'en assurer, se plonger plus avant dans les archives de la Miaca et dans les échanges qui ont entouré l'élaboration et le suivi du projet de canal. Mais en tout cas, les deux grand pôles de la ville de Lacanau documentent cette dimension utopique du plan. Le pôle de Maubuisson tout d'abord, implanté au bord du lac du même nom, semble s'affirmer comme une véritable petite ville, avec sa place, sa densité architecturale, et son boulevard du lac qui ressemble tant à un boulevard de la mer. Le lac, ici, sert de référent littoral, bien que le trait de cote se trouve quelques kilomètres plus à l'Ouest. La ZAC Océanide, à Lacanau Océan, constitue de son côté une démonstration explicite de la façon dont un projet peut s'incorporer son propre référent paysager pour mieux s'en abstraire. La «baïne» artificielle qui sépare l'opération de la plage peut être lue à la fois comme une réplique miniature et apaisée de l'océan (référence à la baïne), et comme une maquette des lacs qui se trouve dans les terres. De même, les terrasses arrières et les parkings souterrains s'incorporent le volume des dunes, des dunes qu'il s'est ensuite agi de recréer artificiellement devant l'opération, sous la forme de remblais sableux stabilisés au moyen d'autobloquants. La coupe transversale savante de l'opération joue d'une succession rapide de séquences - esplanade, jardinets, rez-de-chaussée en saillie, passage sous l'immeuble, arcade et finalement terrasse arrière - d'une extrême densité architecturale. L'ensemble forme un concentré urbain face à la mer, comme s'il s'était agi d'affecter à l'édifice une charge programmatique éminente, dont l'ampleur et la signification subsumerait largement celle du strict site de Lacanau pour incarner l'expression de tout le plan. Il faudrait bien sûr se plonger dans les archives de cette opération et interroger ses architectes. Le caractère utopique de cette opération se trouve confirmé par les invraisemblables dérogations dont elle a bénéficié, et qui semble l'extraire de toute rationalité (Mercier 2016), ainsi que par le démenti puissant que les éléments lui imposent : l'érosion du trait de cote et l'ensablement rapide du site interroge sa pérennité à peine quarante ans après sa construction!





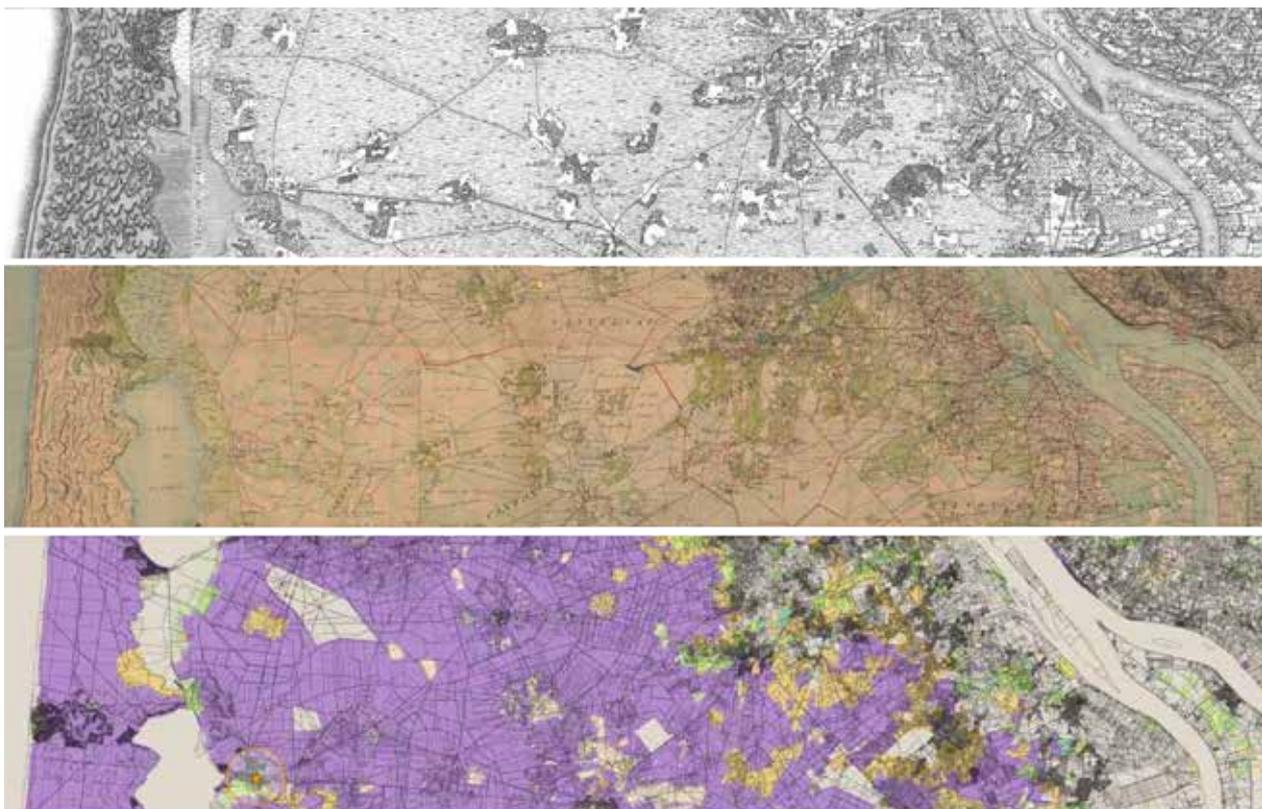
Village de vacances Sylvadour : ville miniature dans grand paysage



PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

Du canal au front de mer, le projet de la miaca semble donc s'appuyer sur de petites utopies développant une vision hors sol de ce territoire. Ceci transparait d'ailleurs fondamentalement dans la nature constructive et les formes architecturales des villages de vacances qui colonisent la forêt en petites grappes. Ici, tout est petit, en sorte qu'on ne sait pas si on a affaire à des villes miniatures ou à des maquettes géantes. Petits chemins, donnant accès par de petits escaliers à de petits hameaux de maisonnettes en bois, groupées autour de placettes éclairées par des candélabres bas. L'ensemble est simplement posé sur des plots de béton afin d'éviter la dégradation du sol dunaire. Parcourant les allées de ces villages inhabités une bonne moitié de l'année, on peut avoir l'impression de visiter une exposition d'urbanisme, comme il existe des foires à l'automobile ou au caravaning.

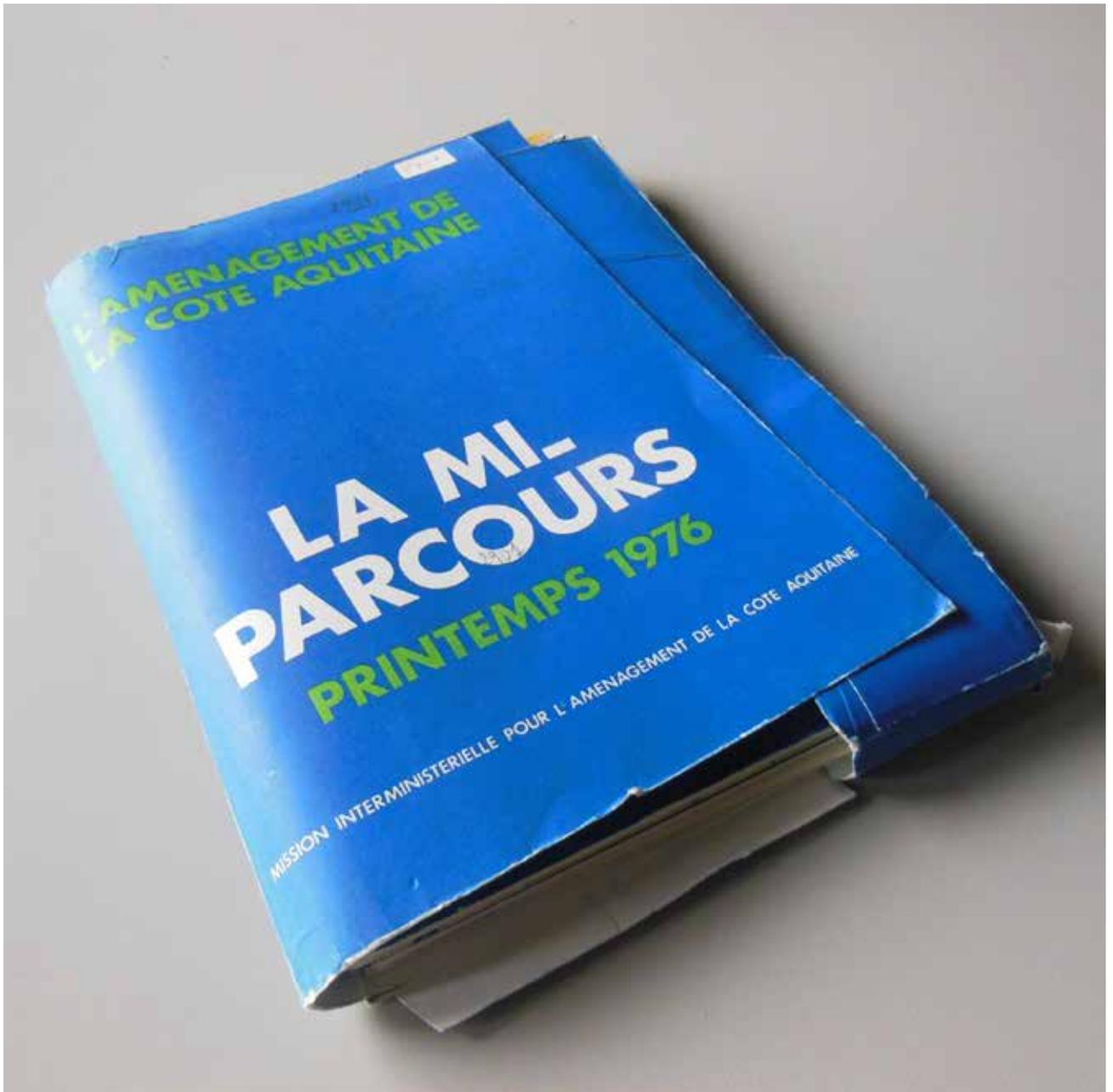
La dimension utopique du paysage tient peut-être d'emblée à ce qui en constitue la chair même, à savoir cette pinède ininterrompue, qui déploie son couvert régulier, égalisant toutes les disparités que la géomorphologie locale avait instaurées, et faisant disparaître les spécificités des économies locales. Cette forêt, dans laquelle on se perd aisément tant les chemins et les pistes qui y furent aménagés par la Miaca reprennent le lacs complexe des drèves forestières, serait d'ailleurs, dans son indistinction et son abstraction, le motif paysager qui aurait décidé le ministre Pompidou à engager les travaux de planification à l'issue d'un survol en avion en 1966 (Casamayor 2015). Or, la forêt magnifique qui se déployait alors sous ses pieds résultait elle-même de plantations décidées d'autorité par l'Etat au siècle précédent, et auxquelles il est significatif que la Miaca se réfère lorsqu'elle intercale son rapport d'activité intermédiaire dans un fac-similé du «Mémoire sur les landes des environs de Bordeaux» rédigé en 1778 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Brémontier (1738-1809), qualifié dans le document de «premier aménageur de l'Aquitaine» (Miaca 1976). L'intervention d'Etat s'est toujours placée ici dans une logique de déterritorialisation, imposant à ce pays une géographie surfacique, flottante et abstraite, dans les limbes de laquelle la Miaca a parfaitement composé. Preuve que l'efficacité se nourrit d'utopie et que rien ne saurait être planifié si la fonction ne s'appuie sur la fiction.



cartes de Lacanau au XVIIIème siècle (Cassini), au XIXème siècle (Etat-Major) et aujourd'hui (en violet, les forêts). Sources Géoportail



ZAC DE L'ARDILOUZE



PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

Mise en abyme d'un plan et paysages enchâssés

Hélène Soulier et Aurélien Ramos

La découverte des projets d'aménagement de la côte aquitaine issus de la MIACA, amène à faire l'expérience d'une contradiction qui est au cœur de la question de la planification territoriale : comment concilier la perception de l'action planificatrice avec celle, immédiate, du terrain ? Les projets de la MIACA sont particulièrement révélateurs à cet égard. Guidé par des principes interdépendants de développement urbain et de protection du paysage, l'aménagement de la côte aquitaine se structure selon une alternance des zones à urbanisées (UPA) et de zones protégées (SEN). Il s'agit là d'un geste fort à l'échelle du territoire, un schéma extrêmement lisible qui se révèle également très explicite lorsque l'on observe les photographies aériennes de la côte. Sur le terrain en revanche, cette alternance à l'échelle de la côte se traduit moins par des ruptures franches que par des transitions douces entre zones urbanisées et zones forestières. La topographie accidentée du milieu dunaire et le couvert végétal homogène contribuent à perturber la perception de cette structure territoriale. De plus, les UPA intègrent en leur sein, des espaces naturels protégés qui garantissent leur assimilation au paysage lacustre, dunaire et forestière du territoire. (Dans l'UPA 3 par exemple, il n'y a pas de continuité urbaine entre Lacanau et Carcans-Maubuisson, les deux pôles touristiques étant séparés par la Réserve Naturelle de l'Etang du Cousseau)

En revanche, parcourir ce territoire avec en tête le plan d'aménagement de la côte permet de mettre en lumière une particularité de ce schéma : les différentes opérations d'habitat au sein des UPA semblent reproduire à échelle réduite la structure d'alternance qui guide le plan de la MIACA. La ZAC de l'Ardilouse ou celle de Carcans-Maubuisson illustrent parfaitement ce principe : les unités de logements s'organisent en opérations distinctes, en « poches » isolées les unes des autres par la forêt. La volonté explicite de l'architecte Joseph Belmont de fabriquer des « communautés évoquant les villages d'autrefois » se traduit par une perception assez labyrinthique d'un espace fragmenté où les opérations bâties sont noyées dans les interstices forestiers épais. En poursuivant ce schéma, on retrouve, au sein de certaines opérations d'habitat ce principe d'unités bâties séparées les unes des autres par des espaces-tampons forestiers. C'est le cas notamment dans la ZAC de Carcans-Maubuisson pour le village VTF les Oyats Sylvadour organisé en petits sous-ensembles de logements reliés les uns aux autres par des cheminements au cœur de la forêt. On peut parler alors d'une sorte de mise en abyme d'un principe de planification territoriale, un enchâssement d'échelles reproduisant à l'échelle d'une opération de logements puis à l'échelle d'une UPA, un structure organisant toute une région. On peut voir dans ce processus d'enchâssement des formes construites l'imprégnation profonde d'un principe de planification. L'objectif de préservation du paysage et des milieux naturels se joue non seulement à échelle régionale mais aussi dans la relation immédiate qui se noue entre habitat et environnement.

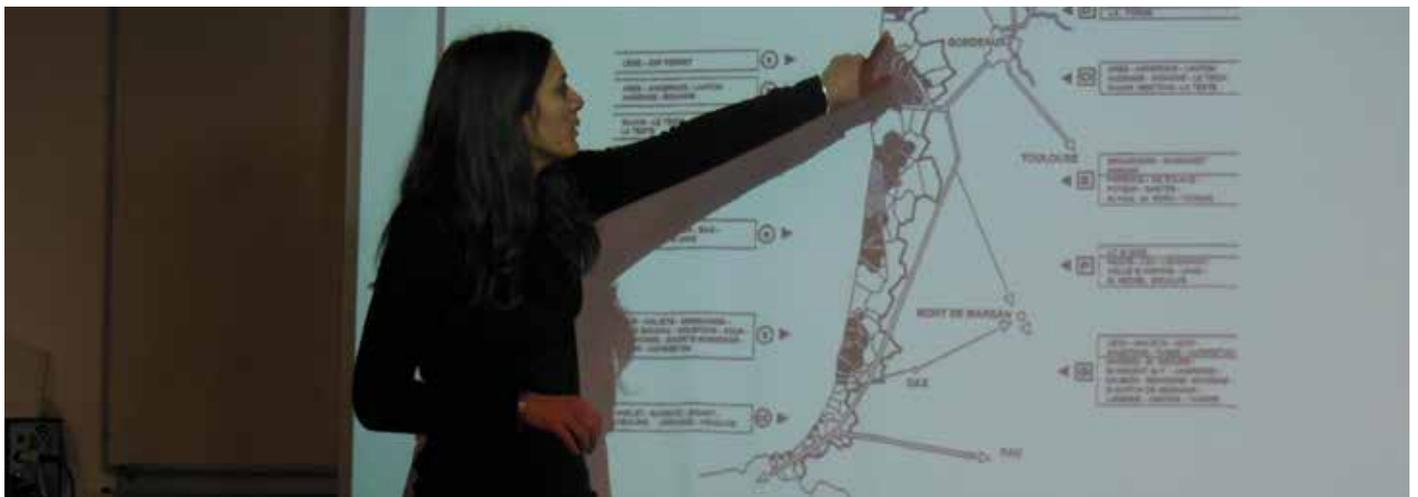
Néanmoins quelle pérennité peut avoir cette structure particulière ? Si l'alternance entre UPA et SEN semble instituée par les documents d'urbanisme règlementaires, qu'en est-il à l'intérieur des zones urbanisées ? Et a fortiori, alors que les pratiques touristiques sont en train de se transformer, alors que les populations elles-mêmes changent, alors que l'influence grandissante du pôle métropolitain bordelais pousse à la substitution de l'habitat saisonnier par l'habitat sédentaire, quel avenir pour ces espaces interstitiels ?

Des questions, de fait, restent ouvertes en ce qui concerne l'avenir mais il est essentiel de souligner que depuis une quarantaine d'années, la structuration géographique (dune, arrière dune, lac et forêt) a pu présenter une lisibilité exceptionnelle sur la côte atlantique française grâce au projet de la MIACA. A grande échelle, les routes systématiquement perpendiculaires à l'océan permettent une perception géographique de l'ordre de la coupe sur le paysage et d'alterner à travers les différentes composantes de ces milieux. Soulignons d'autre part la démarche sociale sous-tendue dans les ensembles architecturaux et paysagers qui ont permis à nombre de familles d'accéder au tourisme de la côte. La dimension expérimentale de la Mission offre encore des logements en bois de qualité et les dimensions et agencements que certaines opérations montrent traduisent des usages, des rapports de voisinage dans des situations de forêts très intéressants.



RESIDENCE DU GOLF





PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

La Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine

Myriam Casamayor

Pendant la période des trente glorieuses, on assiste à l'essor des villes. La préoccupation de l'Etat est alors de structurer l'espace et de répartir la croissance de façon homogène sur le territoire national. Ce souci d'équité socio-spatiale, ajoutée à une croissance des pratiques balnéaires et à une concurrence des côtes espagnoles, amène l'Etat à conduire une politique sur l'équipement touristique des espaces littoraux français.

Pour ce faire, une réelle politique volontariste d'aménagement du territoire est instituée avec la création en 1960 du CIAT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire). En créant une Délégation de l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), le CIAT tente de réguler la spéculation foncière sur le territoire français et le développement anarchique de l'urbanisation du littoral français en particulier sur la côte d'Azur dans le but que l'Etat en définisse sa propre maîtrise.

La DATAR crée des missions d'aménagement interministériel dans le but de coordonner les services de l'Etat, les collectivités locales, les opérateurs privés qui agissent à l'échelle intermédiaire entre l'Etat et le département à savoir l'échelle régionale. Ces missions doivent permettre la mise en place de schémas d'aménagement sur l'ensemble des territoires concernés et coordonner leur exécution.

L'une des premières missions créée est la mission interministérielle d'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon entre 1963-1983 (présidée par P. Racine), puis celle de l'Aquitaine, la MIACA entre 1967-1988. Est-ce à dire que l'Aquitaine avait un retard de développement ? Dans les faits, l'Aquitaine se caractérise entre les années 1960 et 1970 comme une région peu dynamique qui accuse un certain retard de développement. Ses ressources proviennent de la culture et de la sylviculture. De plus, son taux démographique évolue peu au cours des années.

En 1964, Bordeaux est l'une des huit villes promues métropole d'équilibre par une décision du CIAT. Cette dénomination rappelle l'importance régionale de ces villes dont le rôle a été de contrebalancer le poids économique et démographique de l'hypercentralisation parisienne dans l'aménagement du territoire français. Elle désigne alors à sa tête Jacques Chaban-Delmas maire de Bordeaux, Gabriel Delaunay Préfet de la Gironde et Yves Blondin Président de la Chambre de Commerce. Cette équipe prend en charge les actions régionales ce qui suscitent des tensions au sein du comité d'extension d'Aquitaine, instance créée en 1955 pour mettre en place un système d'orientation des actions économiques de la région.

Cependant lorsque Jacques Chaban-Delmas devient Premier ministre de la France, le leader cheap bordelais perd de son influence à l'échelle régionale pour deux raisons essentielles. La première est la mise en place des assemblées et la création d'un établissement régional en 1974 qui va obliger son président Jacques Chaban-Delmas à composer institutionnellement avec ses partenaires départementaux en Aquitaine. La deuxième est la création de deux structures indépendantes de Bordeaux : l'Organisme Régional d'Etudes de l'Aire Métropolitaine (OREAM) et la MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine) en 1967. Ainsi, après l'ère de la croissance industrielle de Bordeaux, vient l'heure du développement d'une politique touristique volontariste menée par la MIACA. L'idée de départ était de doubler la capacité d'accueil des touristes avec la création de deux stations balnéaires : Seignosse-le Penon, Moliets et Maa.

Entre 1964 et 1966, on assiste à la création d'un groupe de travail placé sous l'autorité du préfet régional, puis au lancement et finalement à l'abandon d'un projet de planification audacieux : le plan Marti qui n'a pas été réalisé. En 1966, un groupement interministériel pour l'aménagement de la côte Aquitaine appelé le « Groupe central » est constitué. Le voyage du Premier ministre Georges Pompidou cette même année sur la côte Aqi-



PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

taine a été décisif. Il a alors déclaré que la côte Aquitaine était en passe de devenir la côte la plus attractive d'Europe et a annoncé un grand effort du gouvernement pour l'aménagement de la côte. Il s'est également prononcé pour l'institution d'un organisme coordonnateur capable de développer les activités touristiques et freiner la prolifération désordonnée.

Rappel historique

En 1959, ressurgit l'idée d'un regroupement chargé de l'urbanisme des dix communes du bassin d'Arcachon qui avait été créé en 1939 et interrompu pendant la guerre.

En 1962, le mouvement s'accélère avec la demande de la part du ministère de la Construction d'étudier l'urbanisation entre le Verdon et le Cap Ferret.

L'année 1964 est marquée par le lancement d'un projet de planification tel que le Plan Bleu (ou Plan Marti). Il projetait la venue de 350 000 estivants à l'horizon des années 2000 dans des stations dont une rénovée à Soulac-sur-Mer et trois autres nouvelles. Ce projet est abandonné suite à l'opposition des élus du Médoc. Il est repris ensuite dans le Plan Rouge mais il est à nouveau abandonné faute de moyens. Le préfet Delaunay a décidé de créer le groupe régional pour relancer le travail sur l'étude de la planification. Il est alors présidé par Philippe Saint-Marc qui prend la tête de la MIACA créée le 20 octobre 1967.

Missions et organisation de la MIACA

La MIACA a pour rôle de définir les conditions générales d'aménagement touristique du littoral, le programme général d'aménagement de la côte Aquitaine, d'en déterminer les moyens d'exécution et d'en suivre la réalisation par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics.

Elle relève administrativement du Premier ministre et fonctionnellement de la DATAR. Elle est dirigée par un comité interministériel formé de représentants de tous les ministères concernés. La philosophie de Philippe Saint-Marc est bien différente de celle défendue en 1970 par son successeur à la tête de la MIACA. A la lecture de son ouvrage intitulé Sociologie de la nature, on perçoit que Philippe Saint-Marc a une sensibilité assez forte envers l'environnement et souhaite mener une politique dite humaniste plutôt que matérialiste.

Périmètre de la MIACA

Quel qu'en soit son président, le périmètre de la MIACA reste inchangé dans les départements de la Gironde et dans les Landes. Il porte sur 620 000 ha et concerne 114 communes dont l'aménagement prioritaire n'intéresse que 58 communes sur la partie Gironde et 8 dans les landes. Lors de l'élaboration du schéma d'aménagement du Pays Basque et de la vallée de l'Adour en 1974, le périmètre s'élargit pour prendre en compte l'ensemble du littoral Aquitain.

Il y a donc deux zones d'intervention : les zones prioritaires et celles d'actions locales.

Plan Saint-Marc

Il proposait la création :

- de trois grands parcs forestiers en vue de la protection quasi-intégrale des massifs boisés (Hourtin, Montalivet, de Carcans à Maubuisson et de Mimizan à Vieux-Boucau)
- de zones de protection biologiques des marais et des stations biologiques en bordure des étangs de l'estuaire et des rivages du bassin d'Arcachon
- d'un parc naturel régional dans la vallée de la Leyre couvrant 200 000 ha de forêts dans le massif landais

Il proscrivait toute construction sur les dunes et les rivages maritimes dans une zone de 100 à 500 m de profondeur en vue d'éviter l'appropriation des rivages et des sites. Il interdisait la réalisation de routes le long du littoral. Il préconisait un aménagement touristique diffus et discret s'insérant dans la nature sans en rompre l'équilibre et éviter ainsi le mur de béton le long de la côte Aquitaine.

Cette dernière proposition a fait par la suite polémique. Emile Biasini, qui remplacera Philippe Saint-Marc à tête de la MIACA, préférera à l'inverse lors de l'élaboration du schéma directeur concentrer l'urbanisation au



PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

sein des bourgs existants.

Philippe de Saint-Marc prévoyait également la construction d'un canal trans-aquitain qui avait pour but de relier les lacs Girondins et landais. Déjà à l'époque, ce projet apparaît inquiétant pour la préservation de l'équilibre naturel et fragile des marais et des étangs. Plusieurs ports devaient même être réalisés à Montalivet, Mimizan et Contis.

Interventions de la salle

Marguerite Mercier distingue deux moments dans l'aménagement de la côte : le premier que l'on pourrait qualifier « de rêve » au moment de l'élaboration du schéma d'aménagement ; et un suivant plus pragmatique à l'heure de la réalisation où il faut tenir compte des contraintes du terrain.

C'est ainsi que seuls quelques kilomètres du canal transaquitain ont été finalement réalisés (entre le lac Parentis au Sud et le lac de Biscarosse). Cela a démontré que les coûts pour la construction technique d'un tel ouvrage étaient bien trop élevés et les dégâts provoqués sur le milieu importants. Il existe bien des canaux reliant les lacs mais ceux-ci restent modestes et ne permettent que le développement d'activités nautiques telles que le canoë ou le kayak. Les gros bateaux ne peuvent pas y naviguer comme c'est le cas sur le canal du Midi.

Réalisations dans le cadre du plan de Philippe de Saint-Marc

En 1970 a été créé le Parc Naturel Régional (PNR) des Landes et de Gascogne. Les stations existantes de Seignosse et Soustons poursuivent leur développement au bord des lacs de Hourtin-Carcans et de Lacanau.

De nouveaux équipements dans les vallées sont également implantés pour favoriser le développement à l'intérieur des terres et servir ainsi de repli pour les touristes en cas de mauvais temps.

Le plan de Philippe de Saint-Marc a aussi permis l'essor du tourisme culturel en œuvrant pour la restauration du Fort-Médoc, des abbayes d'Arthous et de Sorde, pour la création du musée de plein air de Marquèze et Luxey, la réalisation d'un centre d'initiation à la nature à Hostens montrant comment vivaient autrefois les ruraux en Aquitaine.

Dans son ouvrage Sociologie de la nature, Philippe Saint-Marc explique que chaque zone rurale a sa vocation propre et qu'il faut lui donner les moyens pour son évolution. Cette urbanisation doit bien sûr être diffuse et bien intégrée dans l'environnement.

Plan Emile Biasini

Emile Biasini est arrivé à la tête de la MIACA en 1970 après le limogeage de Philippe Saint-Marc. Jacques Chaban-Delmas a compris que les élus locaux recherchaient un développement économique pour leur territoire et ne pouvaient pas se satisfaire du projet de Philippe Saint-Marc jugé trop humaniste et utopiste.

Emile Biasini était sensibilisé à la culture et a donc fait appel dès son arrivée à neuf équipes d'architectes-urbanistes composées à la fois d'architectes reconnus, de renom à l'échelle nationale voire internationale et d'architectes locaux connaissant bien le territoire. Le projet d'aménagement prévoyait l'alternance entre les sections à urbaniser (UPA) et les secteurs d'équilibre naturel (SEN) à préserver de l'urbanisation. Chaque architecte avait pour objectif de dessiner pour chaque UPA une esquisse d'aménagement.

En 1972 on compte 9 UPA, quelques autres se rajoutent en 1974 quand naît la volonté de développer le Pays Basque.

Pour chaque UPA, les équipes d'architectes-urbanistes étaient chargées de dessiner les esquisses d'aménagement et les orientations. Puis l'architecte en chef avait pour rôle de traduire les intentions du schéma dans les documents d'urbanisme locaux, le SDAU et les POS. Le schéma d'aménagement en 1972 n'était pas opposable directement aux permis de construire à l'inverse du schéma de la mission Racine. L'architecte jouait un véritable rôle d'intermédiaire dans la planification de l'esquisse d'aménagement jusqu'à la définition de la ZAC et assurait le lien entre les communes et les services de l'Etat lors de l'élaboration des SDAU et POS. Il exerçait également un droit de contrôle sur les opérations urbaines de sa propre UPA.

Les principes directeurs de la MIACA dans le plan d'Emile Biasini sont :



PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

- d'assurer une politique rigoureuse de la protection de la nature
- de veiller à un aménagement en profondeur liant les trois composantes du paysage aquitain : l'océan, la forêt et les lacs.

Cet aménagement ne prend appui sur les rivages que par d'étroites fenêtres et seulement dans les stations existantes. On interdisait de ce fait la création de stations ex-nihilo et on préconisait la greffe de tous les aménagements nouveaux sur certaines urbanisations préexistantes. Le but était d'améliorer la qualité des structures et de faciliter la prise de responsabilité des maires et des collectivités. Emile Biasini souhaitait avant tout développer la côte par et pour les aquitains. C'est pourquoi, il a toujours eu la volonté d'associer les aquitains à ces projets. Il a veillé à ce que la planification urbaine soit en cohérence avec les schémas d'aménagement. Il a mené une politique foncière relayant celle de l'Etat et à veiller à la protection des espaces sensibles avec la création du Conservatoire littoral en 1975.

Pouvoirs exercés par la MIACA

Au niveau de la procédure décisionnelle, la MIACA prépare les décisions du CIAT qui se charge ensuite de prescrire les orientations générales de la politique d'aménagement touristique de la côte Aquitaine. Dans la phase de conception du schéma d'aménagement, la MIACA formule des propositions au CIAT à partir des projets d'aménagements des UPA qui ont été réalisés par les équipes d'architectes. Dans la phase juridique et administrative, chacune des esquisses d'aménagement est intégrée dans la procédure d'une mise en œuvre des POS et des SDAU. Dans la dernière phase, les collectivités locales exercent leur droit de contrôle dans tous les domaines qu'il s'agisse de la protection des espaces naturels ou du développement touristique. Concernant les opérations d'aménagement, la responsabilité politique et financière des collectivités locales se révèle d'autant plus prégnante qu'elles en assument la maîtrise d'ouvrage.

Les collectivités sont associées et responsables du développement des opérations principales d'aménagement en lien notamment avec des syndicats mixtes.

En résumé, la MIACA joue un rôle d'intermédiaire entre le niveau national et le système politique et administratif local. Elle dispose d'un budget annuel qui lui permet d'attribuer des subventions pour les équipements publics. Lors de la préparation annuelle du budget, elle programme un certain nombre d'opérations. Dès que le montage du projet est prêt, elle déclenche le transfert des crédits selon le mécanisme suivant : les crédits appelés charges communes correspondant aux charges des opérations prévues sont transférés dans un premier temps vers le budget du ministère compétent qui délègue ensuite ces fonds à l'autorité préfectorale.

Le budget alloué aux opérations a triplé en cinq ans. Philippe Saint-Marc disposait de peu de fonds. A l'inverse, la MIACA a bénéficié à partir de 1970 d'un budget conséquent qui a beaucoup augmenté les années suivantes (en 1970 : 13,7 millions de Francs ; en 1971 : 28 millions de Francs ; en 1974 : 45 millions de Francs). Ces financements correspondent à la réalisation de la première phase : génie sanitaire, réseau routier, nettoyage des plages et également études préliminaires. Chaque opération principale d'aménagement disposait par la suite de son propre budget dans le cadre d'un syndicat mixte. La MIACA apportait des fonds (le financement pouvait aller jusqu'à 70 à 80 % mais souvent sa contribution était en fait de 50 %).

Mise en œuvre de la MIACA

Deux phases sont à distinguer : une phase préparatoire et une phase opérationnelle.

La première phase dite préparatoire se situe entre 1970 et 1974. On y définit les thèmes généraux du développement de la côte Aquitaine et on réalise d'importants travaux d'équipements surtout ceux de génie sanitaire pour palier au déficit d'aménagement constaté dans ce domaine. La deuxième phase dite opérationnelle correspond à la réalisation des opérations principales d'aménagement notamment marquée par la création des ZAC.

Pendant la phase préparatoire, une remise à niveau de l'aménagement primaire du territoire est effectuée avec le nettoyage des plages, des travaux de voirie, et la création de stations d'épuration. Par ailleurs, l'Etat



ZAC DE CARCANS_Maubuisson

s'assure une importante maîtrise foncière en Gironde et dans les Landes. Les collectivités locales font de même avec les forêts communales. Cette politique foncière active permet de garantir un développement touristique. L'objectif derrière la maîtrise foncière est en effet de permettre la réalisation des opérations principales d'aménagement et la création des ZAC tout en préservant certains secteurs d'équilibres naturels (SEN).

Les terrains acquis par l'Etat de 1970 à 1974 l'ont été dans le cadre de pré-ZAC avec les crédits du FNAFU (Fonds National d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme) qui ont été ensuite progressivement rétrocédés :

- aux communes et aux départements dans un but d'aménagement,
- au ministère de l'agriculture dans le cadre des échanges forestiers ou aussi au conservatoire du littoral et des rivages lacustres,
- et également au département dans un but de protection des espaces naturels.

A l'expiration de la pré-ZAC en 1970, les ZAC départementales ont été délimitées entre 1974 et 1978. La législation sur les périmètres sensibles a été étendue par décret en 1966 au département de la Gironde et des Landes et en 1968 aux Basses Pyrénées. La délimitation des zones de prévention a permis l'acquisition d'espaces naturels sensibles avec le produit de la taxe départementale prélevée sur les permis de construire. Ces espaces naturels sensibles avaient vocation de protéger et de permettre au public l'accès à certaines zones.

Marguerite Mercier souligne qu'à l'époque l'Etat menait une politique volontariste d'aménagement du territoire. La création des pré-ZAC puis des ZAC garantissait qu'il n'y ait pas d'opérations de promotions qui viennent avaler les terrains privés. Ce système propre à notre pays et à une époque a permis de protéger la côte aquitaine.

Au départ, on comptait une surface de 180 000 ha de pré-ZAC sur une étendue de 48 communes. En 1974, le périmètre se réduit considérablement. Les ZAC définitives sont de 48 000 ha dont 80 % d'espaces naturels.

L'UPA 3 : Communes de Carcans et Lacanau

ZAC Carcans-Maubuisson

Pour rappel, il existe quatorze opérations d'aménagements sur le littoral aquitain. Celles qui concernent Carcans-Maubuisson et Lacanau se situent dans l'UPA 3.

Interventions de la salle

Marguerite Mercier apporte quelques précisions sur la composition de l'équipe chargée de l'UPA 3. Les architectes en chef étaient Joseph Belmont, Edouard Colombani, Jean-Claude Guene puis Michel Macary-Barrière. Un sociologue travaillait également avec eux, non pour effectuer un travail habituel de sociologue mais en qualité de conseil pour l'aménagement. L'objet de la ZAC Carcans-Maubuisson était d'inscrire une nouvelle zone d'hébergement entre la base de Bombannes qui comptait déjà plusieurs équipements sportifs et le pôle Maubuisson. Chaque nouvel hébergement avait une connotation particulière, un thème de base qui était en l'occurrence ici : le sport, la nature, la santé. La zone d'hébergement a été mise en retrait du lac pour ne pas déséquilibrer son équilibre biologique et aussi pour ne pas nuire visuellement en cassant son image externe. Elle a été réalisée dans une forêt dunaire. A l'époque, une étude forestière, paysagère et écologique a été conduite pour aider à la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement de la ZAC. Marguerite Mercier a établi le programme de cette étude qui a été confiée au bureau privé Santucci-Pruvost/eco projet. Ce genre d'approche était une première à l'époque. Santucci et son associée avaient une sensibilité qui leur a permis de bien comprendre l'organisation du lieu et d'en tirer partie lors de l'élaboration des pistes du schéma directeur de la ZAC.

Cette étude proposait un zonage délimitant les zones constructibles et celles qui ne l'étaient pas en fonction du terrain et de ses caractéristiques. Il s'agissait ici d'une forêt de pins de production avec une gestion très rigoureuse du sous-bois en raison des risques d'incendie.

Pour résumer, les principes de base appliqués étaient :

- dans un premier temps de délimiter les zones : les zones constructibles (pentes douces avec une végétation moins riches) ; les zones non constructibles (pentes plus raides avec une végétation en sous-bois plus riches à préserver)



PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

- dans un deuxième temps de desservir ces lieux avec des routes qui utilisaient la pente. Pour cela, on a repéré tous les chemins forestiers qui existaient pour l'entretien des forêts et on les a réutilisés dans la proposition d'aménagement.

Le schéma d'aménagement a découlé de toute cette étude. Il a également été demandé au bureau privé de tester dans un lieu la manière d'habiter en forêt, déterminant la limite où on habite encore visuellement en forêt et celle où on n'y habite plus. Il s'agissait d'évaluer la capacité de ce que peut supporter le site. Cette constatation a eu pour conséquence une diminution de la quantité de lits par rapport à celle prévue au départ. On peut apprécier ici l'écoute très fine des résultats de cette étude forestière, paysagère et écologique effectuée en amont, qui ont été ensuite pris en compte lors de l'élaboration du schéma d'aménagement.

En matière de circulation, l'idée défendue par l'équipe de Joseph Belmont était que les personnes arrivent sur le site et déposent leur véhicule pour se déplacer ensuite à vélo ou à pied. Les parkings étaient situés à l'origine à l'entrée des opérations (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui en raison notamment des craintes de vols de véhicules). Dans la zone Carcans-Maubuisson dédiée au thème Nature-Sport-Santé, un pôle santé avait été réalisé. Le médecin proposait aux vacanciers de faire un bilan de santé pour déterminer leurs aptitudes physiques et leur recommander des activités sportives. Des vélos étaient à la disposition des estivants et des navettes leur permettaient de rejoindre le bourg, la base de loisirs des Bombannes ou encore l'océan.

Marguerite Mercier témoigne également du travail qui s'est poursuivi avec l'ONF pour déterminer comment gérer la forêt qui est habitée et comment rénover le patrimoine arboré tout en assurant une fréquentation touristique importante. Elle a dû négocier avec les forestiers pour qu'ils n'effectuent pas des coupes à blanc mais qu'ils rénovent par petites parcelles. Ce travail n'est plus aujourd'hui effectué par les forestiers. Pourtant, il serait nécessaire d'entreprendre une rénovation du patrimoine arboré, ne serait-ce que pour limiter les risques d'incendie avec un sous-bois trop touffu.

Dans cette ZAC Maubuisson, on a également voulu un habitat léger et développer la filière bois Aquitaine. C'est pourquoi, les promoteurs ont été incités à utiliser prioritairement du bois dans les constructions des villages de vacances et de faire des architectures abimant le moins possible le sol, d'où l'installation sur plots. Il a été également réalisé dans le premier village de vacances des relevés de végétations de tous les pins, des chênes et des arbousiers. On y a implanté des habitats légers construits sur plots au milieu d'une forêt de pins bien conservée. Partant du constat qu'il est toujours difficile de reconstruire du paysage horticole, on a veillé à gérer la nature au plus près. Cela exige toutefois des entretiens très lourds et la mise en œuvre de technique de protection pour permettre à la nature de se régénérer.

Frédéric Pousin interroge Marguerite Mercier sur les outils utilisés pour transmettre aux promoteurs toutes les prescriptions de ces études.

Ce sont en fait des plans très détaillés de niveaux, de relevés d'arbres et de contraintes avec des directives précises qui sont remis aux promoteurs. L'avancement du projet était suivi pas à pas pour s'assurer que les prescriptions étaient respectées et que l'on replantait un minimum. Cela demandait une surveillance constante du chantier jusqu'à la réalisation du projet. Mais si parfois au cours du chantier, la surveillance s'interrompait, dans le cas notamment de constructions s'étalant sur plusieurs années, cela dérivait.

Corinne Jaquand se demande de quelle autorité était investi le paysagiste pour pouvoir imposer ses prescriptions aux promoteurs. La réponse de Marguerite Mercier est péremptoire : l'autorité que l'on se donnait.

Frédéric Pousin demande des précisions sur la nature du suivi que devait assurer le paysagiste pour veiller aux bons respects des directives par les promoteurs. Marguerite Mercier insiste sur le fait que cela exigeait une présence régulière à chaque réunion pour être là au moment des discussions et de la rédaction des comptes-rendus. En tant que paysagiste, elle n'était du reste pas toujours appréciée des promoteurs et des chargés de mission. Elle fait le constat qu'il était somme toute plus facile de travailler avec les forestiers car elle avait avec eux une culture de base commune. La difficulté était toutefois de persuader l'ensemble des personnes de l'ONF de la nécessité de gérer la forêt non seulement pour la filière bois mais aussi pour le tourisme.



Marguerite Mercier revient sur les caractéristiques des constructions dans la ZAC Carcans-Maubuisson. Les architectes en chef qui construisaient souvent les équipements publics ont voulu dans cette ZAC donner des connotations d'architecture locale en utilisant notamment de la brique de brach. Les architectures ne sont pas redondantes mais plutôt humbles et bien intégrées dans les sites. C'est du moins ce que l'on peut constater pour les premières constructions de villages de vacances qui outre l'utilisation de certains matériaux locaux bénéficiaient de parcelles de terrain plus importantes que par la suite. A Carcans, un cahier des charges contenant toutes les recommandations avait été rédigé. Il prévoyait notamment le type de matériaux à utiliser, l'installation des habitats sur plots et donnait plus généralement des prescriptions sur la qualité architecturale et paysagère. L'architecte en chef exerçait un contrôle pour veiller à la bonne exécution des prescriptions. Toutefois, on ne retrouvera pas spécialement de cahier des charges de ce type dans les autres opérations d'aménagement.

Frédéric Pousin souligne que lors de notre visite sur le terrain nous avons pu constater une homogénéité des matériaux utilisés qui participait à créer une véritable cohérence à l'ensemble de l'opération. L'éclairage public est également identique dans toute la ZAC.

Marguerite Mercier précise que la ZAC Carcans-Marbuissou est la première dans laquelle on a réalisé du logement touristique social avec la création de nombreux villages de vacances. Cela a permis d'avoir plus facilement des exigences particulières, d'imposer des contraintes spéciales et de réaliser des choses plus étudiées. Dans le temps, des problèmes de gestion sont survenus notamment ceux liés à l'entretien régulier des constructions en bois mais aussi à l'évolution des attentes qualitatives des vacanciers plus exigeants aujourd'hui en matière de confort.

Hélène Soulier souhaite que Marguerite Mercier explique comment a été déterminée la proportion réservée au tourisme social.

Marguerite Mercier rappelle la volonté affichée de la MIACA à faire du locatif même dans la construction privée d'appartements à louer afin d'assurer un « turnover » important. Les villages de vacances devaient représenter environ deux tiers de la surface. Toutefois pour pouvoir équilibrer les bilans financiers de la ZAC, on a parfois « forcé » sur les logements individuels qui débordent alors dans les zones de protection. En ce moment, des maisons se construisent volontairement dans les zones tampons. A l'époque de la MIACA, l'Etat pouvait mener une politique généreuse de mise en œuvre de l'aménagement, les contraintes foncières n'existaient pas. Les espaces libres ménageaient alors des zones de respiration entre les aménagements. Aujourd'hui, elles tendent à disparaître pour la réalisation de nouvelles constructions.

Pourtant, il est largement admis que l'une des qualités de la côte Aquitaine était d'avoir su réserver des zones d'aération entre les aménagements et préservait ainsi la forêt. Même si les plans masse n'étaient pas toujours très inspirants sur le plan de la qualité urbaine fonctionnelle, on se retrouvait dans des ambiances de forêt. Aujourd'hui, on déboise pour construire.

ZAC de l'Ardilouse (secteurs de l'Océanide et de l'Ardilouse)

En 1975, la maîtrise d'ouvrage d'une partie des Océanides était assurée par Parallèle 45. Des travaux ont alors commencé puis ont surgi des difficultés de financement. Dans le même temps se développait la ZAC de l'Ardilouse.

En 1983, on passe d'une ZAC privée à une ZAC publique. Il s'agit d'un syndicat mixte composé de la commune de Carcans et du département de la Gironde qui reprend la main sur la ZAC de l'Océanide et de l'Ardilouse.

Un schéma de développement touristique de Lacanau est créé. Il préconise le développement de l'existant, l'achèvement des aménagements entrepris, la prolongation de la saison touristique et assure la cohérence globale des opérations. Les thématiques de Lacanau sont le sport et la nature. C'est ainsi que sont privilégiées les stations de sports de plein air (golf, réseau de pistes cyclables dans les pins, équitation, nautisme, surf, tennis) et celles dédiées à la nature (l'océan, le lac, la forêt, les marais, les étangs) avec la création d'une maison de la nature. Ce développement du tourisme pour tous avec comme thématique sport et nature veut



PLAN PAYSAGE / séminaire itinérant d'exploration des paysages produits par les plans nationaux d'aménagement du territoire

également attirer des personnes avec un plus grand pouvoir d'achat comme les bordelais le week-end. C'est pourquoi il a été prévu la construction d'un golf.
La ZAC s'est terminée récemment en 2010.

Interventions de la salle

Marguerite Mercier note que les opérations qui finalement sont la reproduction d'un modèle ne vieillissent pas plus mal. Le golf s'installe dans les creux, les villages de vacances en surplomb et les villages à la périphérie. L'organisation peut sembler au prime abord différente par rapport à la ZAC de Carcans-Maubuisson. Cependant dans cette ZAC, le golf s'insère également dans les sous-bois et les villages de vacances sur les dunes. C'est un peu l'image du schéma précédent. La différence notable vient du fait que l'on n'a pas eu la même approche dans la réalisation des opérations, aucun suivi n'a été assuré par un paysagiste. Les architectes et promoteurs ont réalisé seuls leurs opérations. On a donc déboisé à l'emplacement des constructions pour reconstruire après sur le plan végétal. Aujourd'hui le sous-bois s'est énormément développé, cela donne une impression de quelque chose de touffu où on ne s'y reconnaît pas trop.

Frédéric Pousin note que l'on n'a pas l'impression d'un habitat dispersé autour du golf. Il existe tout un système de voiries qui est très dirigiste, comparable à celui d'un lotissement. Hélène Soulier précise qu'avec la topographie des lieux on est plus dans des rapports de vues sur les opérations d'en face de l'autre côté du golf. A l'inverse à Carcans-Maubuisson, tout est tellement maîtrisé que l'on a l'impression d'occuper une seule opération dans la toute la forêt. Marguerite Mercier souligne que dans cette ZAC le moteur est le plan du golf qui a induit les opérations d'aménagement.

Secteur de l'Ardilouse

On y privilégiait les volumes simples, les couleurs et matériaux naturels et un habitat horizontal s'intégrant bien dans la nature. La mairie annexe qui est implantée au centre de la station fait office de Maison de la station. Elle est construite avec la brique de brach. L'architecture du club de golf et de l'ensemble hôtelier contiguë est à la fois contemporaine et traditionnelle. Elle fait largement appel aux matériaux locaux : bois teinté de couleur sombre en contraste avec les maçonneries revêtues de briques et de grès fabriqués localement.

Secteur de l'Océanide

L'ensemble immobilier d'une architecture contemporaine est implanté sur la dune. Cette opération a fait l'objet de réserve des associations de protection de la nature et de l'environnement. Ce type d'architecture est en effet diamétralement opposé à ce que l'on peut voir sur le reste des opérations réalisées sur la côte Aquitaine aussi bien sur le plan de la forme et que sur celui de l'installation.

Interventions de la salle

Marguerite Mercier rappelle qu'il a toujours été dit que l'on devait construire perpendiculairement à l'océan et qu'aucune construction ne devait être réalisée en front de mer. Les résidences qui ont été faites malgré tout en front de mer sont aujourd'hui menacées par l'océan. Les hommes pensent souvent qu'ils peuvent faire plier la nature, qu'ils sont plus forts qu'elle. Mais la côte Aquitaine leur a appris à s'incliner devant elle, avec un océan menaçant, des forts embruns, un sol pauvre et des risques naturels d'érosion. L'être humain a un dialogue difficile avec la nature qu'il n'entend pas toujours.

Denis Delbaere se demande si en construisant un bassin au-devant de l'ensemble des océanides, on n'a pas voulu exprimer la volonté de recréer la nature.

Marguerite Mercier dit qu'il avait été prévu la réalisation d'un petit plan d'eau mais que des problèmes d'entretien ont dû surgir. La côte étant dangereuse, on a inventé des tas de choses pour fracasser les vagues, pour recréer des baïnes artificielles. Mais tout ce qui a pu être imaginé n'a pas été réalisé pour des questions de coûts énormes, inenvisageables.

Myriam Casamayor précise que face au risque d'érosion naturel, le GIP réfléchit à la possibilité de délocaliser



le secteur de bâtiments. Mais à l'heure actuelle, la politique du maire de Lacanau n'est pas encore celle-là. Elle est toujours orientée vers un renforcement des épis et des outils de protection.

Marguerite Mercier dit qu'il existe deux écoles de protection du littoral. Au départ, on a stabilisé la dune et la forêt par une protection mobile. Derrière ensuite venaient s'installer petit à petit les pins. C'est la technique des forestiers que l'on pourrait qualifier de souple. Il s'agit de faire « le mou ». Les forestiers posent une protection mobile et restent à l'écoute de ce qui se passe au niveau de la dune. Dès qu'ils perçoivent des sifflements dans la dune, ils replacent des filets pour que le sable « réengraisse ». L'autre technique pratiquée par le service maritime est à l'inverse qualifiée de « dure ». Elle consiste à construire des zones dures en l'occurrence des épis, le problème est que le littoral s'érode plus activement de part et d'autre des ouvrages en dur en épis perpendiculaires.

Aux tous débuts des travaux d'aménagement de la MIACA les forestiers ont essayé de nouvelles techniques de reprofilage de dunes avec replantation massive d'oyats mais sont revenu aux techniques traditionnelles d'entretien.

Les constructions dans le secteur de l'Océanide :

Les architectes de l'opération des Océanides sont MM. Xavier et Courtois.

Frédéric Pousin apprécie le programme des Océanides qui a un côté brutaliste. Denis Delbaere apprécie la coupe de l'opération qu'il juge magistrale.

Cette opération, comme le note Marguerite Mercier, s'intègre bien dans l'espace. Elle est belle, très bien dessinée, beaucoup plus intéressante que tout ce qui s'est construit par la suite mais cela a induit l'urbanisation littorale. Là où il y avait avant quelques villas se dressent aujourd'hui des immeubles en front de mer.

Denis Delbaere déplore la relation pathétique entretenue avec la ville préexistante. En effet, les constructions qui donnaient autrefois sur la dune se heurtent maintenant à un mur de béton très hostile, difficile à franchir.

Marguerite Mercier s'étonne que l'on ait permis ces constructions en front de mer alors que dans le même temps l'urbanisation littorale de Seignosse était stoppée.

Aurélien Ramos souligne qu'effectivement le choix de cette ZAC s'est fait en opposition avec les principes de la MIACA.

Marguerite Mercier estime que tout était ficelé par le maître d'ouvrage Parallèle 45. Myriam Casamayor pense qu'en effet c'est le résultat de la négociation avec la fédération nationale des bâtiments. Emile Biasini a dû certainement être contraint de lâcher du lest sur cette opération mais rien de cela n'apparaît pas clairement.

Marguerite Mercier confirme que l'on ne connaît pas tout ce qui s'est passé, mais qu'il est évident que des tractations ont eu lieu parce qu'il y avait des promoteurs en place et qu'il était impossible de tout arrêter. Emile Biasini, qui était un homme à l'écoute, a essayé de travailler avec des promoteurs locaux quitte à remonter des structures. Par exemple sur Lacanau, c'était avec des artisans du bâtiment. Des négociations voire des tractations devaient certainement s'opérer entre les différents acteurs.

Corinne Jaquand s'interroge sur ce qui s'est passé réellement à Soulac où les même types de projets étaient prévus et où seul le bâtiment « Le Signal » a été réalisé. Myriam Casamayor rappelle que le projet du bâtiment « Le Signal » était antérieur à la MIACA. Il a été construit en 1967.

Marguerite Mercier parle de cette réalisation comme une grosse erreur, une véritable « verrue ». Ce bâtiment se trouve dans une zone qui n'aurait pas dû être construite. Mais heureusement, une seule des trois phases d'aménagement prévue à l'origine n'a été finalement réalisée. Le bâtiment « Le Signal » pose aujourd'hui de gros problèmes. Il risque de s'effondrer à tout moment.

Marguerite Mercier pense que le problème rencontré avec « Le Signal » va se poser de la même manière sur le site de l'océanide. Myriam Casamayor précise que le trait de côte recule de 3 à 4 m par an sur la bordure du-



naire. Des bâtiments seront un jour en danger. A ce phénomène d'érosion, se rajoute celui des mini-tempêtes, la dernière date de 2014. La plage centrale de Lacanau est maintenant peu visible. Le maire tente de lutter encore contre ces phénomènes naturels en investissant dans la protection du littoral mais il est bien conscient que cela n'est pas durable. C'est pourquoi, il travaille aujourd'hui avec le GIP Littoral Aquitain pour envisager de nouvelles solutions.

Hélène Soulier s'interroge sur le taux d'occupation du bâtiment. Myriam Casamayor ne le connaît pas précisément mais dit qu'il s'agit surtout de résidences secondaires. Marguerite Mercier nuance ce propos car on sait qu'à Lacanau, une petite proportion de gens y vit aujourd'hui à l'année et que par conséquent il doit y en avoir également dans ces bâtiments de front mer sans que l'on puisse toutefois en préciser le nombre.

Les enjeux de la MIACA

Après avoir été sur les quatorze opérations d'aménagement, Myriam Casamayor a pu observer l'année dernière qu'il y avait des transformations de cet héritage. Dans un premier temps, on peut constater que très peu des réalisations prévues au départ ont été effectuées (moins du quart). Quand on regarde le schéma d'aménagement de 1972, surtout celui de Gironde Landes (côté Pays Basque, il y a eu plus de réalisations), on se rend compte que plusieurs projets prévus, en dehors des opérations principales d'aménagement, ont été abandonnés sur l'ensemble du littoral notamment le pont Atlantis, le canal trans-aquitain, un projet de marinas (Andernosse)... Michel Marty qui faisait partie de l'équipe d'architecte de la MIACA confirme que beaucoup de réalisations n'ont pu être effectuées.

Interventions de la salle

Marguerite Mercier s'interroge également sur le nombre de lits réalisés par rapport à celui qui avait été projeté. A savoir quel pourcentage atteint-on aujourd'hui par rapport à ce qui était planifié à l'époque des trente glorieuses, époque où on pensait qu'il devait y avoir un important développement touristique de la côte aquitaine pour attirer les touristes passant habituellement leurs vacances en Espagne. Myriam Casamayor ne dispose pas de données chiffrées précises.

Marguerite Mercier rappelle que le CIAT prenait des décisions pour définir annuellement les opérations prioritaires. C'est pourquoi certains projets n'ont pas été réalisés car ils n'étaient pas prioritaires. Si l'on prend le cas du Verdon (en avant-port de Bordeaux), tous les aménagements prévus à l'origine n'ont pas été faits. En revanche, se développent aujourd'hui encore de nouveaux projets tel que celui du nouveau port touristique du Verdon. Un aménagement évolue dans le temps en fonction des considérations économiques et des modes de gestion des espaces. Depuis lors, on a reconnu plus largement les zones de nature que l'on a planifiées en zones à protéger.

Quand l'aménagement de la côte Aquitaine a été planifié, on voulait un développement important sur la côte française. C'était une politique volontariste de l'Etat qui avait une devise « les vacances pour tous ».

Myriam Casamayor a rencontré l'architecte Pierre Lajus a qui on avait confié avec l'équipe Xavier et Courtier le secteur Andernosse, l'UPA 4. Malgré cela, son travail a surtout consisté à veiller à l'application des intentions du schéma dans les POS et dans le SDAU. Il regrette de n'avoir pu vraiment contribuer au projet dans le cadre d'une opération principale d'aménagement. Il aurait notamment voulu créer une marina. Bien d'autres équipes d'architectes n'ont pu, elles-aussi, voir éclore leurs projets.

Marguerite Mercier confirme que sur le bassin, à une exception près, il n'y a pas eu de développement majeur mais par contre beaucoup d'aménagements de zones tampon et d'espaces verts ont été réalisés principalement par le Conservatoire et ont ensuite été gérés par le département. Elle fait le constat que finalement il



a peut-être mieux valu que certains aménagements initialement prévus n'aient pas été réalisés. Aujourd'hui malheureusement, on assiste à un développement qui ressemble à un grand lotissement sans fin.

Myriam Casamayor souligne le rôle essentiel joué par la MIACA dans la préservation de la côte Aquitaine d'une urbanisation anarchique. Elle a permis également de protéger l'environnement par la création de différents périmètres d'espaces et des réserves naturels. Dans un deuxième temps, on peut voir une transformation de cet héritage aussi bien celui du bâti (bâtiments dans le cadre des opérations principales d'aménagement) que celui des espaces naturels (les secteurs d'équilibre naturel). On assiste à une dégradation des villages de vacances, c'est notable à Carcans-Maubuisson où un de ces villages est en friche. Il n'y a pas à ce jour de repreneur. Marguerite Mercier souligne que c'est d'autant plus regrettable que le bâtiment principal (comprenant des équipements de restauration et d'animation, des chambres) est particulièrement intéressant. En même temps en amont, se trouvent des maisonnettes avec des appartements et dans le fond des chalets qui eux ont été revendus et donc sont toujours utilisés.

Myriam Casamayor a constaté que ces hébergements touristiques sont en train de muter vers des formes de résidences secondaires ou principales en copropriété. Marguerite Mercier souligne que c'est bien là le problème de l'évolution du tourisme côtier. Ainsi, toutes les formes de résidences un peu collectives tendent à disparaître. Elles sont démolies ou parfois vendues à cause de problèmes de gestion. L'idée de départ était d'allonger la saison touristique et d'ouvrir les villages de vacances de mars à octobre. Actuellement, à Carcans seul un village de vacances reste ouvert de Pâques à la Toussaint et quelques-uns ne fonctionnent que deux mois par an. Il faut dire que ces structures ne bénéficient plus aujourd'hui des subventions de l'Etat pour les aider à ouvrir sur une longue période. Elles sont gérées par des organismes qui recherchent avant tout la rentabilité et modulent leur ouverture en fonction du taux de fréquentation. Avec la crise économique, on note une diminution du nombre de visiteurs. La clientèle d'aujourd'hui est différente, elle recherche des hébergements plus luxueux.

Myriam Casamayor constate que les métropolitains bordelais sont de plus en plus nombreux à venir vivre sur la côte. Du reste, les élus des stations balnéaires sont sollicités par leurs administrés pour que soient développés au sein de leurs communes de nouveaux services. Jusqu'ici Lacanau-Océan était une petite station balnéaire qui vivait surtout l'été. La mise en place de nouveaux services va coûter très cher. Dans le cadre de sa thèse, Myriam Casamayor essaie de comprendre s'il y a effectivement une nouvelle population qui vient non plus seulement séjourner pendant deux ou trois mois mais plutôt s'installer à l'année sur la côte Aquitaine à quelques kilomètres de la métropole bordelaise. La station balnéaire est, selon elle, en train de muter vers une sorte de ville périphérique à l'aire métropolitaine bordelaise.

Denis Delbaere s'interroge sur l'existence d'un camping ouvert à l'année à Lacanau.

Myriam Casamayor précise qu'il existe des possibilités de location de mobile home à l'année mais que normalement les campings ferment durant deux mois.

Marguerite Mercier rappelle qu'il y avait dans le cadre de la MIACA toute une politique d'aménagement des campings pour développer du camping de qualité ce qui a conduit à fermer un certain nombre de campings communaux ne correspondant plus aux normes. Actuellement, se sont installées indûment des caravanes à l'année dans des campings censés être fermés l'hiver. Sur le bassin d'Arcachon, le problème s'est posé, car les caravanes sont devenues pour certaines personnes leurs logements de plein air. A l'époque de la MIACA, Michel Marty était en charge de ce dossier et il se heurtait déjà à des gestionnaires de campings qui, recherchant à engranger un maximum de profit, n'hésitaient pas à « bourrer » leur camping bien placé sur la côte et à louer les emplacements des caravanes comme habitats secondaires.

Hélène Soulier précise qu'aujourd'hui dans le Médoc, beaucoup de campings accueillent des populations précaires, leurs caravanes ou mobile home deviennent alors leurs résidences principales. Comme le souligne Denis Delbaere, cela va dans le sens de ce que démontre Myriam Casamayor à savoir la transformation d'un territoire qui à l'origine était organisé pour des usages saisonniers à destination des touristes. On passe d'une fonction touristique à une autre beaucoup plus résidentielle ce qui se traduit également par des modifications à l'intérieur des logements. A l'origine, ceux-ci étant à destination des touristes et donc saisonniers, il n'y avait notamment pas de chauffage. A Lacanau, les élus se rendent compte que des travaux importants seront nécessaires pour l'installation du chauffage mais qu'en contrepartie cela pourrait devenir une ressource financière, les impôts locaux collectés pour ces logements avec chauffage seront en effet plus élevés. Les élus doivent également trouver les financements pour pouvoir renforcer les équipements de lutte contre les risques naturels (les épis) et mettre en place des services de déplacements pendulaires pour les résidents à l'année qui travaillent dans la métropole.

Myriam Casamayor a maintenant terminé une première phase de sa thèse qui consistait à comprendre ce qui s'était passé dans le cadre de la MIACA. Elle souhaite dans une deuxième phase étudier la transformation du territoire et les différents modes d'habiter liés par exemple au télétravail. A l'ère du numérique, l'occupation de l'espace est différente. Les gens viennent s'installer de plus en plus dans des endroits qui leur plaisent plutôt que près de leur lieu de travail. Marguerite Mercier prend l'exemple des jeunes européens des pays du Nord qui choisissent de s'installer sur la côte Aquitaine pour pouvoir pratiquer le surf.

Marguerite Mercier qui a connu la décentralisation pense que la MIACA correspond à un temps fort d'aménagement volontariste de l'Etat. Cela a permis de sauvegarder les grandes qualités de ce pays avec ses territoires domaniaux.

Depuis que la MIACA n'existe plus, a été adoptée la loi Littoral qui est un prolongement d'un certain nombre de grands principes de la MIACA. En effet, elle prévoit elle-aussi d'assurer une protection du littoral.

Myriam Casamayor démontre que cette loi a ses limites. Ainsi, le Porge qui était préservé dans le cadre de la MIACA, ne l'est plus avec la loi Littoral qui permet l'urbanisation autour du bourg au sud de Lacanau dans le secteur d'équilibre naturel. Pendant longtemps, les maires des villes comportant un secteur d'équilibre dans leur territoire se sont plaints car ils estimaient que leurs villes étaient systématiquement exclues des programmes de développement économique. Ils ne pouvaient envisager que l'installation d'un camping en bord de mer pour les haltes journalières. Actuellement, avec la loi littoral, ils peuvent réaliser des aménagements en prolongement des villages existants. C'est ainsi qu'au Porge se sont développés des lotissements entiers. Myriam Casamayor craint que l'alternance qui existait entre UPA et SEN dans le cadre de la MIACA ne disparaisse peu à peu. Marguerite Mercier rappelle toutefois que ce sont les municipalités, en fonction du projet qu'elles ont pour leur territoire, qui décident de l'application plus ou moins restrictive de la loi littoral. Autour du bassin d'Arcachon, on constate une interprétation de plus en plus laxiste des documents d'urbanisme (POS et SDAU). Quand on regarde l'évolution de la tâche urbaine, on constate que les zones de transition (zones d'accès aux rues, rivières, bassins) sont réduites à une peau de chagrin. Les résidents, n'ayant pas conscience de l'intérêt de conserver ces zones de transition, ne s'opposent pas à cette urbanisation envahissante. Aujourd'hui, déplore Marguerite Mercier, on conserve une image du bassin qui ne correspond malheureusement plus à la réalité du lieu.

Depuis la décentralisation, l'Etat a beaucoup moins de poids sur les collectivités territoriales. Face à des élus qui n'ont pas de projets (et c'est malheureusement souvent le cas), on assiste à une prolifération des lotissements comme au Porge mais aussi à Lacanau Bourg. En 1980, il y avait un peu plus de recherches dans les aménagements du territoire. Myriam Casamayor interroge aujourd'hui les élus sur la question de l'héritage de la MIACA, époque d'une planification ménageant des secteurs à urbaniser et d'autres à préserver. Elle fait le constat que petit à petit cet héritage est en train d'être détruit. Marguerite Mercier pense que peu d'élus ont

des visions d'aménageurs. Il y en a certainement davantage dans les villes de plus grande importance. Dans les petites communes au milieu des espaces naturels, les gens ne font pas vraiment la distinction entre les lieux mal et bien aménagés. Pour autant, Marguerite Mercier précise qu'il n'est pas envisageable de remettre en place la MIACA. Celle-ci est intervenue à un moment précis de l'histoire où l'Etat avait les moyens et la volonté de mener une politique d'aménageur sur l'ensemble du territoire français. Aujourd'hui, l'Etat ne poursuit plus les mêmes objectifs et les modes de penser urbanistiques sont différents. La question se pose de savoir comment réintroduire de vrais projets de territoire à long terme dans le contexte actuel. Avec la décentralisation, les grands projets d'aménagement devraient être pilotés par les élus régionaux.

Marguerite Mercier pense qu'ils sont certes capables de mener à bien des grands projets économiques mais rencontrent encore des difficultés dans la conduite d'une politique globale d'aménagement du territoire au niveau régional. Jusqu'ici, elle observe que leurs actions se traduisent surtout par la réalisation de projets thématiques comme ceux du plan plage, des pistes cyclables.

Myriam Casamayor nuance ces propos et prend pour exemple le GIP qui a lancé un appel à projets sur l'aménagement durable des stations balnéaires.

Marguerite Mercier estime qu'il s'agit encore là d'un thème. Denis Delbaere souligne, quant à lui, que c'est une entrée de financement qui peut aboutir à des traductions diamétralement opposées. En effet, en matière de développement durable on peut justifier tout et son contraire. Le développement durable ne porte pas de vision de projet territorial décidé, planifié, planifiable.

Myriam Casamayor pense que cela démontre quand même que les élus sont capables d'avoir une vision plus globale et d'aborder le développement d'un territoire, d'une station par de multiples entrées comme la mobilité ou le tourisme. Elle reconnaît toutefois que les élus utilisent souvent la question du développement durable pour éviter de se projeter sur le long terme. L'idée est malgré tout de reprendre cet héritage existant et de voir ce que l'on peut en faire selon les politiques d'aménagement à l'œuvre aujourd'hui.

Marguerite Mercier insiste sur le fait qu'une planification, c'est avant tout quelque chose qui se planifie spatialement. Avec la décentralisation, on ne dispose plus aujourd'hui des outils politiques et de mise en œuvre. Il est juste envisageable de suggérer des pistes. Personne n'a de pouvoir pour mener une véritable politique d'aménagement, les responsabilités sont diluées, trop d'acteurs interviennent.

Frédéric Pousin pense qu'il faut aussi savoir tirer des leçons de la MIACA. Il est à ce propos intéressant aujourd'hui, avec du recul, de comprendre comment les visions utopiques de la MIACA se sont traduites dans des schémas et voir par la suite comment ces schémas sont parvenus à prendre formes et à produire des réalisations dont certaines sont encore riches d'enseignements. Il n'est pas question pour autant de refaire la même chose car il est évident que l'histoire ne se répète pas. Mais en revanche, il faut en tirer des leçons pour construire l'avenir. Aujourd'hui, il existe d'autres utopies qui restent à identifier. La situation ayant évolué, de nouveaux outils seront à inventer. C'est le sens du travail que le groupe impliqué dans le Plan paysage se propose de faire sur la planification.

Marguerite Mercier pense que tout le monde n'est pas prêt à vouloir tirer des enseignements de la MIACA. Elle prend comme exemple pour illustrer son propos son expérience personnelle. Lorsqu'elle travaillait au ministère de l'équipement après son départ de la MIACA, elle a recollecté des exemples d'organisations urbaines réussies dans les territoires littoraux du nord Gironde. Les élus auprès desquels elle a présenté ce travail dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) se sont dans un premier temps révélés très intéressés mais cela n'a pour autant eu aucune portée réelle. Ils n'avaient en fait pas compris ce qu'ils pouvaient en tirer comme enseignement. L'aménagement du territoire est quelque chose que l'on apprend en le vivant sur le terrain, sans cette

culture, il est donc impossible de se faire comprendre. Aujourd'hui, les extensions urbaines intéressantes ne se passent qu'autour des grandes villes. Seules, elles, sont capables d'avoir des projets sur lesquels elles peuvent mettre des moyens financiers et confier leur réalisation à des grands noms, des promoteurs importants. Le résultat n'est pas toujours très bon mais parfois émerge un projet qui est créateur. Cependant, les opportunités de création de toute pièce, comme cela a été le cas avec certaines ZAC ou opérations d'aménagement autour de Bordeaux, ne sont pas nombreuses. La MIACA offrait à l'époque sur l'ensemble du territoire une structure avec des moyens pour aider les élus à mettre en œuvre la conduite d'opérations d'aménagement. Aujourd'hui, pour qu'un projet d'urbanisme se réalise, il faut un élu qui a à la fois la culture suffisante dans ce domaine et une volonté politique affirmée, prêt à affronter les critiques qui lui seront inévitablement faites.

Corinne Jaquand pense que le travail de construction historiographique mené dans un certain milieu par Myriam Casamayor ainsi que les études faites par les chercheurs contribueront même modestement à l'éveil des consciences. Bien sûr, tout dépendra des conjonctions qui vont par la suite se faire ou non au niveau politique, événementiel. De toute façon, globalement, l'impression qui domine est celle de l'impuissance surtout en dehors des territoires d'agglomérations des grandes métropoles.

Marguerite Mercier revient sur son expérience. Elle a répertorié pour la Gironde toutes les études paysagères de territoire. Elle s'est interrogée sur la portée réelle de ces études et s'est rendue compte que tout dépendait des acteurs en place. Certains ont une conscience assez large de l'aménagement du territoire, mais d'autres à l'inverse en ont une très banale. Or, elle constate que c'est la conscience de tous les acteurs qui crée le territoire.

Myriam Casamayor, pour sa part, a souhaité dans un premier temps, restituer aux élus un bilan complet de toutes réalisations faites grâce à la MIACA afin qu'ils prennent mieux conscience de son héritage et du rôle qu'elle a joué dans la préservation de la côte Aquitaine. Myriam Casamayor a constaté que les élus sont fiers de montrer que la côte Aquitaine est préservée et ils n'ont pas envie d'être les responsables de l'urbanisation de toute la côte. Dans un deuxième temps, elle souhaite mettre en lumière les transformations de cet héritage, les dynamiques urbaines qui ont vu le jour. Elle s'interroge sur ce que souhaitent faire les élus à présent en matière d'urbanisme : quels sont les secteurs préservés qu'ils envisagent de conserver ? Comment se positionnent-ils ? En jouant avec les échelles, on peut montrer comment la tâche urbaine à évoluer entre 1970 et aujourd'hui. On constate ainsi que les SEN sont en train de s'urbaniser. La question est de savoir ce que l'on décide de faire. Deux solutions sont envisageables : tourner définitivement la page de la MIACA ou conserver certains principes qui portent l'identité de la côte aquitaine. Elle espère parvenir à obtenir une réponse auprès des élus à ces interrogations.

Marguerite Mercier explique combien il est parfois difficile de travailler avec une commune et de l'aider lors de l'élaboration de ses documents d'urbanisme à prévoir par exemple la réalisation d'un lotissement. En effet, même si on prépare en amont pour elle un schéma d'aménagement du lotissement, l'élu, n'ayant pas toujours bien compris le projet, aura du mal à défendre le point de vue de la commune face au promoteur.

Corinne Jaquand pense qu'il serait intéressant que Myriam Casamayor s'intéresse dans le cadre de sa thèse au statut des personnes qui portent la production des études aussi bien à l'époque de la MIACA qu'aujourd'hui. S'agit-il de fonctionnaires, d'agences privées ? En effet, cela joue certainement un rôle dans cette chaîne imaginaire. Qui porte cela maintenant dans les petites communes qui n'ont pas de services d'études ?

Marguerite Mercier répond que les maires payent aujourd'hui des bureaux d'études chargés d'élaborer leurs documents d'urbanisme. Ces bureaux d'études sont en fait pilotés par les communes avec l'aide des services de l'Etat (les DGS) qui malheureusement ont de moins en moins de pouvoirs, de temps pour le faire et qui n'ont par ailleurs pas toujours la culture du projet. Or, si l'on veut pouvoir infléchir un projet et faire émerger

les points forts sur lesquels il faut avancer, il est indispensable d'intervenir au moment de l'étude préalable.

Corinne Jaquand souhaiterait avoir des précisions sur le statut et la culture professionnelle des personnes qui pilotent les études des opérations car elle estime que c'est là qu'il existe un levier.

Marguerite Mercier répond qu'avant au Ministère de l'équipement, les personnes qui suivaient les projets étaient des ingénieurs TPE, mais aujourd'hui les fonctionnaires en charge des ces dossiers n'ont plus du tout cette culture, ni même les connaissances de base nécessaires.

Hélène Soulier étaye ce propos en citant la lecture qu'elle a faite récemment d'un article relatant l'étude menée par deux chercheurs qui ont recensé dans un premier temps toutes les nouvelles lois depuis les années 90 relatives aux politiques publiques liées au paysage. Ils se sont intéressés par la suite à analyser comme ces nouvelles lois ont occasionné ou pas dans les services de l'Etat la mise en place de nouvelles formations pour les agents ou le recrutement de nouvelles personnes. La réponse alarmante est que rien n'a été fait. Il existe donc tout un appareil logistique et réglementaire de l'Etat avec un système de lois mais on continue dans les services d'instruire les dossiers comme avant, avec une idée du paysage très personnelle, très individuelle. Denis Delbaere souligne que la réforme de l'Etat avec la mise en place de la RGPP a provoqué des perturbations importantes dans l'organisation des services.

Marguerite Mercier a, quant à elle, assuré pendant des années la formation des agents publics mais cela n'a guère été très efficace, les personnes n'ayant ni la culture et ni les connaissances de base nécessaires pour mettre en application correctement ce qu'elles avaient appris en quelques jours de formation.



Questions / réponses avec Marguerite Mercier

Denis Delbaere

La carte d'état-major donne à voir toute la complexité géomorphologique du territoire que nous étudions. Les bois y sont représentés par une bande verte. Sur le schéma d'aménagement, Biasini fait une distinction entre deux entités : une entité dunaire à l'ouest de l'étang et une autre entité qui semble correspondre à cette bande de bois. C'est le canal qui opère un peu la rupture entre les deux. Toutefois, cette distinction n'apparaît plus sur la carte IGN, ni sur les schémas d'aménagement que nous avons pu voir, est-ce que pour vous cette distinction a joué un rôle ou pas ?

Marguerite Mercier

Géographiquement parlant, il existe une distinction entre les deux entités : une entité dunaire et une autre correspondant à la lande, qui au bord des lacs, est marécageuse. La zone derrière est plus occupée par des bois. C'est davantage du boisement, il devait y avoir de la culture avant la forêt de pins.

Sur le schéma d'aménagement, quand cette distinction est repérée, c'est davantage comme une zone de frange littorale. La Marina de Talaris (opération antérieure à la MIACA) ne pourrait plus être réalisée aujourd'hui dans le cadre de la loi littoral.

Cette zone avait un potentiel pour l'aménagement ou l'hébergement qui n'a pas été repris ensuite dans le schéma. Le développement de Lacanau va se faire autour du bourg.

Denis Delbaere

Le rapport intermédiaire à mi-parcours, document intercalé dans le facsimilé d'un mémoire sur les landes des environs de Bordeaux rédigé en 1778 par Nicolas Brémontier, ingénieur des ponts et chaussées (désigné dans la légende comme le premier aménageur de l'Aquitaine), démontre que l'Aquitaine est une région où il existe, bien avant la MIACA, une tradition de l'intervention forte régaliennne sur l'espace.

Denis Delbaere s'intéresse à la manière dont se positionne la MIACA par rapport à cela. Selon lui, elle pourrait revendiquer ici une sorte d'héritage. Il interroge Marguerite Mercier à ce propos. Est-ce que cela fait écho pour vous ?

Marguerite Mercier

Elle ne pense pas que Nicolas Brémontier soit beaucoup cité dans les documents de la MIACA. En effet à l'époque, l'important est de prendre le territoire tel qu'il est. Aucune perspective historique de cet ordre-là ne semble avoir été développée. Pour autant, cela ne veut pas dire que l'on ne reconnaisse pas que ce paysage n'a pas été confectionné de toute pièce le siècle d'avant. Seulement la perception du paysage est différente. Il est considéré plutôt géographiquement comme un lieu de culture industrielle, la forêt étant une forêt de production. Le paysage est alors catalogué, comme cela se fait dans toutes les études premières, avec la distinction entre l'océan, la zone dunaire, la chaîne des lacs puis la lande. C'est une nomenclature un peu géographique. Marguerite Mercier ne pense pas qu'il y ait eu dans le cadre de la MIACA de recherches effectuées à partir des cartes historiques. Pour sa part, elle a entrepris plus tard ce type d'études. A l'époque de la MIACA, cette culture n'était pas mise en avant. L'essentiel résidait dans l'appréhension de l'espace tel qu'on le découvrait. Certaines personnes, comme Georges Pompidou, ont eu le privilège de pouvoir appréhender le territoire vu d'en haut depuis un hélicoptère.

Mais Marguerite Mercier ne pense pas que le travail de Brémontier qui a permis le premier aménagement volontariste ait été réapproprié à l'époque de la MIACA. Elle fait part cependant de son admiration pour les personnes comme Nicolas Brémontier qui a pris sur lui pour tenter des expériences et rédiger des rapports à l'attention du gouvernement permettant ainsi l'ouverture des chantiers de reforestations de la zone dunaire.

Notons que Nicolas Brémontier a tout de même copié ce que d'autres, avant lui, avaient fait notamment sur le bassin d'Arcachon (où avaient été réalisés les premiers essais de replantation de pins). L'une de ses qualités a été de s'appuyer sur ces premières expériences et d'avoir su par la suite les décliner pour intéresser l'Etat et l'inciter à prendre les mesures nécessaires pour l'enclenchement des chantiers de reforestations qui dureront en réalité un demi-siècle. Nicolas Brémontier était avant tout un homme au service de l'Etat, d'une grande culture. Il avait la vision de ces physiocrates de l'époque qui étaient des bourgeois dont l'ambition était d'aider le « bas peuple ».

Denis Delbaere

En même temps, une des critiques parfois adressée à ces grands travaux de reforestations dans les landes a été celle d'avoir fait disparaître de l'économie une forme de pastoralisme. Ce qui s'avère néfaste. Denis Delbaere se demande si dans la conscience de cette région, l'intervention de l'Etat n'a pas été reçue d'emblée comme une forme d'impérialisme ou du moins de brutalité qui aurait pu nuire par la suite à la MIACA. Ceci pourrait alors expliquer l'inflexion à laquelle a correspondu le deuxième plan. Le plan Biasini nous a en effet été présenté comme un plan qui a tenté d'atténuer le caractère très régalien de l'intervention de l'Etat au profit d'une Aquitaine aménagée par les aquitains.

Marguerite Mercier

Marguerite Mercier pense que Biasini œuvrait dans ce sens. Il s'est intéressé aux autres expériences d'aménagement comme celle menée dans le Languedoc Roussillon. Il a compris que la côte Aquitaine était tout à fait différente. Elle était occupée par une grande forêt, ce qui était l'inverse de la situation rencontrée en Languedoc-Roussillon. Biasini a, par ailleurs, goûté les qualités de ce pays. Il a certainement apprécié le paysage de l'Aquitaine mais aussi les gens, la nourriture. Il a choisi de développer une relation avec les aquitains qui n'était pas d'imposition complète, mais basée sur une collaboration. Il a fait à sa manière de la décentralisation avant la lettre.

Myriam Casamayor

Elle confirme le point de vue de Marguerite Mercier qui est, du reste, partagé par d'autres personnes ayant écrit sur ce sujet. Mais Emile Biasini n'a pas réussi de la même manière au pays Basque. Il n'a pas pu y réaliser ce qu'il voulait.

Marguerite Mercier

Elle pense que Biasini « n'entendait » pas aussi bien les basques.

Myriam Casamayor

Il faut dire qu'un certain nombre de basques ne voulaient pas, contrairement aux autres aquitains, de développement touristique. La MIACA avait pour but de créer des ports de plaisance à Anglet et à Hendaye. Finalement, le projet d'aménagement tel qu'il avait été conçu par Arretche n'a pas été réalisé.

Marguerite Mercier

Elle souligne que la structure du pays basque est différente. Elle compte des villes de plus grande importance qui ont pu s'opposer davantage que les élus de campagne à certains projets. Du reste, de gros projets d'aménagement initialement prévus ne verront finalement pas le jour.

Myriam Casamayor

Il est vrai que dans le cas du pays basque, l'urbanisation existait déjà, les villes étaient plus importantes, ce qui était évidemment différent du désert landais.

C'est pourquoi son aménagement est prévu plus tardivement dans le schéma de 1974.

Biasini n'hésitait pourtant pas à aller dans les fêtes locales, à participer à des parties de pelotes basques. Il s'immergeait complètement. Chose qu'a également faite Philippe Saint-Marc. On note donc un véritable effort

des présidents de la MIACA pour comprendre la population locale.

Marguerite Mercier

Elle pense que les deux, Emile Biasini et Philippe Saint-Marc, étaient plus attirés par les landes que par la Gironde ou le pays basque. Mais il existait des différences notoires entre les deux. Philippe Saint-Marc était sans doute encore plus proche des valeurs locales notamment des landes dans le détail, dans la finesse.

Elle tient à préciser qu'elle n'a jamais pensé que Biasini s'est pris pour le successeur de Brémontier. Son analyse est que Biasini a géré le territoire qu'il lui avait été confié comme un grand commis de l'Etat. Il sortait d'une grande école et possédait des valeurs culturelles lui permettant « d'entendre » un pays. A l'époque, ce genre de commis de l'Etat se retrouvait dans plusieurs parties de la France. Ce n'est plus vraiment le cas aujourd'hui, même si on peut rencontrer des personnes de cette envergure impliquées dans de gros projets d'aménagement. Par exemple son frère architecte lui a cité le cas de commissaires à la montagne et d'un préfet supervisant la réalisation d'un grand projet d'aménagement dans les Alpes auquel il a travaillé.

Mais, elle reconnaît dans le même temps que lorsqu'elle travaillait auprès de Biasini, elle ne percevait pas tout cela. Elle était dans l'émotionnel du moment. Elle pouvait trouver grandiloquent certaines manières d'être. Ce n'est qu'après coup, en allant au fond des choses qu'elle a pris réellement conscience de la valeur de personnes comme Biasini et qu'elle en parle avec une certaine révérence aujourd'hui.

Aurélien Ramos

Dans les textes de la MIACA et dans le discours de Visiny, Aurélien Ramos constate qu'il est fait rarement mention de cet historique, de ce territoire marqué par de grands projets, de grands aménagements régaliens.

Myriam Casamayor

Elle répond qu'elle a eu connaissance de ces aménagements mais en dehors de la MIACA. Elle pense qu'en fait Biasini voulait marquer son temps, laisser aussi sa signature. Dans les textes de la MIACA, Biasini est présenté comme celui qui met les choses en place. Il n'avait certainement pas envie de partager cet honneur avec les personnes antérieures.

Marguerite Mercier

Elle parle également de l'apport de Nicolas Brémontier (1738-1809) puis par la suite des personnes comme François Jules Hilaire Chambrelent (1817-1893) qui en leur qualité de grands commis de l'Etat ont su faire passer à leurs époques respectives des idées, des lois en vue de l'aménagement de territoires souvent encore désertiques.

Frédéric Pousin

Il existe pourtant quelque chose qui relie ces deux époques, c'est la croyance dans la production et dans le fait que le progrès est porté par la production. La MIACA a pour idée d'implanter une économie touristique et donc de reconstruire l'économie de ce grand territoire. Aujourd'hui on ne pourrait plus avoir ce discours. Les physiocrates au XVIIIe siècle pensaient que l'on améliorerait la société et condition humaine en renforçant la production économique. On est dans une vision assez productiviste du point de vue de l'Etat. Mais du côté de la société et c'est cela qui fait l'originalité de la MIACA, on assiste à la montée de l'environnementaliste qui est un contre-pouvoir au productivisme. C'est un sorte de paradoxe qui a accompagné la MIACA tout au long de son histoire : le souci de la conservation et en même temps l'envie de développer l'économie.

Marguerite Mercier

Quand Brémontier « installe » la forêt, c'est malgré tout de la nature même si celle-ci est productive. A l'époque, il n'est pas certain que la principale préoccupation soit la production. On cherchait aussi à stabiliser un territoire mouvant.



Denis Delbaere

Justement la forêt landaise fait depuis un certain temps l'objet de critiques d'ordre environnemental. On a vu du reste précédemment que parmi les déterminants de l'action apparaissaient des considérations environnementales. Denis Delbaere se demande dans quelle mesure l'intervention d'un paysagiste dans le cadre de la MIACA a pu prendre en charge ce regard critique sur le caractère extrêmement homogénéisant, sur la faiblesse de la biodiversité de la forêt landaise.

Marguerite Mercier

Elle dit s'être souvent entretenue de ce problème avec les ingénieurs de l'office, notamment dans les endroits des stations où des finesses dans les transitions restaient à trouver. Les ingénieurs ont tenté des expériences pour la diversification de la forêt notamment à Cestas. Mais, Marguerite Mercier fait le constat du relatif échec de ces essais, aucune nouvelle essence ne s'étant installée depuis. A Carcans, les ingénieurs de l'office ont accepté de mener des expériences avec elle mais malheureusement ils n'ont pas disposé des moyens nécessaires pour pouvoir ressemer des glands et mettre en place de petits plans qui auraient permis la diversification de certaines zones. Du coup, cette expérience n'a pas été très probante. Les forestiers n'ont en réalité mis en place que des barrières de protection et ressemé des glands. On constate alors que seule la végétation déjà en place repousse, les glands semés étant ni bien entretenus, ni correctement arrosés ne parviennent pas à prendre le dessus. Ce sont donc les pins qui repartent.

Denis Delbaere

Denis Delbaere dit qu'il pensait que si on coupait une parcelle sans la replanter, le chêne prenait alors le dessus.

Marguerite Mercier

Quand on coupe une parcelle, les graines des pins sont tombées au sol, donc normalement si le terrain est assez riche, il se réensemence tout seul et la forêt repart. Il reste parfois en sous-bois les chênes et les arbousiers qui n'ont pas été coupés. Ils végètent un peu puis repoussent à nouveau en sous-bois après que la forêt de pins ait repris le dessus.

Marguerite Mercier pense qu'il y a certainement des chênes dans les lieux humides comme dans les lettes mais elle n'est pas sûre que l'essence du chêne se développe et prenne la place du pin sauf à titre exceptionnel dans certains coins particuliers. Le pin est sans aucun doute l'espèce qui sans entretien peut le mieux s'adapter dans le sable. Mais à partir du moment où le pin est cultivé sur plusieurs générations, les sols s'acidifient et il faut ressemer et replanter pour que la forêt reparte.

Frédéric Pousin

Concernant la question de l'équilibre entre les zones à urbaniser et les zones à préserver, Frédéric Pousin dit qu'hier sur le terrain il était difficile de percevoir les limites des ZAC. Il était impossible de savoir comment nous y entrions et comment nous en sortions. C'est ainsi que nous avons traversé une réserve naturelle, celle de Cousseau, sans s'en rendre compte.

Frédéric Pousin sollicite l'avis de Marguerite Mercier. Comment passe-t-on d'une zone à une autre car dans l'espace on ne perçoit rien ? Est-ce que la juxtaposition des zones préservées et des zones urbanisées a été un axe de réflexion ?

Marguerite Mercier

Marguerite Mercier ne pense pas que des réflexions à ce sujet aient eu lieu. Il faut voir que les schémas réalisés sont somme toute assez organiques. La composition n'est pas très ambitieuse.

Sortie de la ZAC, l'urbanisation se poursuit par des petits villages, des petites structures.

La ZAC a sa propre limite qui parfois est perceptible par exemple quand au sommet d'une dune, on aperçoit une silhouette de villages, de regroupements d'hébergement ou encore si on se trouve dans une lette ou en queue de lotissements, la parcelle s'arrête et on est alors dans un espace libre.

Cette impression de continuité s'explique aussi par le fait que l'on reste toujours sur le couvert forestier. Même si les choses sont juxtaposées, ou au contraire dans des ordres différents posées côte à côte, on se trouve toujours dans un espace arboré. Il n'existe pas réellement de limite, la seule tangible est le moment où on arrête d'habiter. Mais la forêt continue, elle est la même.

Au moment où on entretient la forêt, il y a des choses qui changent et là on se rend compte que l'on se trouve dans des espaces gérés différemment. Demain, il faudra certainement gérer la forêt dans ces espaces car les pins n'ont pas une durée de vie immortelle.

Elle pense que si l'impression d'entrée et de sortie d'une ZAC n'est guère percevable, c'est certainement en raison de la simplicité des schémas d'aménagement.

Véronique Hattet

Elle se demande si dans la ZAC la forêt est gérée par l'ONF.

Marguerite Mercier

Marguerite Mercier répond qu'elle l'ignore mais elle craint que la forêt ne soit gérée par personne. C'est une très bonne question qu'elle avait posée à l'époque aux syndicats mixtes pour savoir comment la forêt serait gérée dans les espaces interstitiels non habités. Des pourparlers avec l'ONF avaient alors été entrepris, mais elle ne sait pas si aujourd'hui des conventions ont été signées pour la gestion de la forêt et sinon qui en assure l'entretien.

Frédéric Pousin

Il fait part de sa rencontre hier avec le gestionnaire du village de vacances des « Oyats de Sylvadoures ». Lors de leurs échanges, ce dernier a semblé surtout préoccupé de mener une lutte contre les milieux naturels, de contenir la forêt, le village de vacances étant selon lui menacé par l'érosion du sol.

Marguerite Mercier

Elle s'interroge sur les causes de l'érosion du sol, est-ce dû à un phénomène de piétinements ?

Frédéric Pousin

Il pense que l'érosion du sol est due peut-être aussi au vent, au phénomène naturel.

Myriam Casamayor

Elle trouve cela étrange car peu de mouvements de terrains n'ont été constatés dans cette zone.

Frédéric Pousin

Il explique que dans le village de vacances, on peut constater que des petits plots de bois de soutènement se dégradent, se délitent et provoquent alors des mouvements de terrains. C'est peut-être en référence à ces phénomènes que le gestionnaire du village parle d'érosion du sol.

Frédéric Pousin a surtout été frappé par la philosophie particulière développée par le gérant du village de vacances : la nature doit être pour lui tenue à distance.

Marguerite Mercier

Le problème pour le gestionnaire d'un village de vacances réside certainement dans la difficulté d'assurer l'entretien de la forêt. Hors saison, il faut nettoyer le terrain envahi par les pignes de pins, couper les arbustes qui peuvent gêner. Dans une forêt de ce type, avec un couvert végétal important, ce qui repousse est plutôt un substrat pouvant vivre dans l'ombre. Le pin repartira naturellement si des petites éclaircies sont pratiquées. Les chênes verts et arbousiers ainsi que toute autre plantation réalisée par des habitants (comme par exemple du mimosa) repoussent, mais très lentement à cause du couvert végétal. Ils ne sont donc pas très costauds. Aussi quand ils se retrouvent à la lumière après une coupe rase de la forêt, ils ne parviennent pas à prendre



leur place.

Les chênes qui peuvent se développer se trouvent en réalité sur les lisières des forêts où ils profitent de la lumière.

Hélène Soulier

Elle a remarqué que l'on voit plus de chênes dans les endroits où il y a davantage d'eau.

Marguerite Mercier

Elle confirme que l'on a pu observer que la végétation sur la dune résistant le mieux est celle qui atteint la nappe phréatique. La végétation est du reste plus importante dans les lieux où elle est bien alimentée. Parfois un couvert de mousse s'installe et forme une sorte d'éponge qui permet de garder l'eau.

Corinne Jaquand

Elle souhaite revenir sur les schémas organiques décrits comme répondant à une logique paysagère. Elle parle de ce type de figures qui étaient dans les années 70 à la mode dans les schémas de planification. C'était l'organisme cellulaire qui était utilisé en termes de représentation. Elle se demande à ce propos s'il y avait eu des voyages d'études, des inspirations venant de l'étranger à la fois pour des questions de paysage mais aussi d'aménagements qui auraient pu servir de modèles.

Marguerite Mercier

Elle pense qu'il est probable que les architectes en chef aient effectué avant la MIACA ce genre de voyages. Mais elle n'en a pas eu personnellement connaissance.

Myriam Casamayor

Elle sait que la petite équipe de Philippe Saint-Marc, à l'heure du regroupement régional en 1966, a été influencée par la planification opérée alors en Californie.

Pierre Lajus (architecte-urbaniste), Charles Marti (urbaniste) et Jacques Sgard (paysagiste) ont retenu notamment qu'il fallait se défendre contre la mer et éviter le linéaire sur la côte en occupant l'espace plutôt par des fenêtres étroites.

Plus tard, Biasini au moment où il confie la création du port d'Albert à Claude Henri Aubert, architecte en chef de l'UPA 9, il est sollicité par un grand cabinet de Boston avec lequel il aurait peut-être aussi été intéressant de travailler.

Frédéric Pousin

Il confirme l'influence des Etats Unis. Lors de son travail sur les vues aériennes, il avait découvert qu'après le survol du territoire en hélicoptère par Georges Pompidou, une mission de diagnostic du territoire avait été commandée à un bureau d'études nord-américain. Les personnes du bureau d'études avaient prévu des journées de vol, organisé des séminaires sur le terrain et effectué tout un travail d'enquêtes. Elles affirmaient que ce dispositif était nécessaire pour avoir un bon diagnostic du territoire. Frédéric Pousin a retrouvé des traces de cette mission de diagnostic territorial faite par ce cabinet d'étude nord-américain dans les archives nationales. Cette étude était très intéressante car elle modulait les diagnostics qui avaient été faits au niveau du terrain. En fait, la région avait été sous l'emprise d'une production massive industrielle et d'exploration forestière. Cette mission aérienne avait renforcé l'idée qu'il y avait tout un patrimoine naturel absolument essentiel de préserver. Vu d'en haut, en observant les immenses étendues on se rend compte que le rapport entre industries et monde naturel s'inverse.

Cela démontre qu'il existait bien des contacts assez étroits sur les questions d'aménagement du territoire avec les Etats-Unis.

Corinne Jaquand

Elle souhaite revenir sur la dimension utopique, sur le culte du corps, du naturisme et surtout sur la place qui

était réservée à l'époque aux enfants comme par exemple à Hourtin. L'attention portée aux enfants est un marqueur de l'époque. Elle se demande s'il existe des traces de cela.

Myriam Casamayor

Elle pense que la préoccupation n'est pas seulement les enfants mais la famille dans son ensemble. Le potentiel de la côte aquitaine vient des lacs qui permettent aux familles avec des enfants en bas âge de profiter de la baignade sans danger. Il est, en effet, dangereux d'aller à la plage, le risque de se faire emporter par des baïnes est réel. Il est donc plus raisonnable pour une famille de prendre ses vacances en Aquitaine côté lac plutôt qu'au bord de l'océan. Ainsi, les villages de vacances de Carcans Maubuisson et Hourtin sont attractifs pour les familles qui peuvent ainsi profiter des lacs avoisinants.

Marguerite Mercier

Elle revient sur l'opération d'Hourtin Port avec l'île aux enfants. Les hébergements sont peu nombreux, aucune voiture ne circule dans la ZAC qui est donc très bien sécurisée. On conserve la végétation en place et on y insère les parkings d'accueil des plages. Selon Marguerite Mercier, il s'agit d'une ZAC de luxe avec beaucoup d'équipements et notamment une maison de l'enfance ainsi qu'une maison de l'informatique ne fonctionnant plus vraiment aujourd'hui. Au niveau de l'île, il existe également un aménagement un peu redondant pour les enfants avec un énorme fort et d'autres jeux.

Myriam Casamayor

Les réalisateurs de la ZAC regrettaient le manque de gestionnaire pour ces stations à thème.

Marguerite Mercier

Elle remarque qu'au début, il était prévu des gestionnaires de station. Mais par la suite, la gestion s'est faite par chaque village de vacances. Cela a certainement nui au bon fonctionnement de la station.

Myriam Casamayor

Elle confirme que la station à thème de Hourtin fonctionnait bien dans les premières années car il existait un gestionnaire de station. Des animations étaient alors organisées dans la maison de l'enfance, des lieux étaient prévus pour que les familles puissent se retrouver.

Ensuite par manque de moyens, des emplois ont été supprimés. Chaque village de vacances a eu sa propre équipe d'animation. La station a alors perdu de son authenticité.

Corinne Jaquand

Elle remarque que l'île aux enfants est un lieu ouvert. Ce n'est pas un parc d'attraction.

Myriam Casamayor

Elle confirme qu'aussi bien à Carcans qu'à Hourtin, les lieux dédiés aux enfants sont très ouverts.

Marguerite Mercier

Elle confirme que c'était une époque où les paysagistes intervenaient dans la construction des jeux d'enfants qui étaient des lieux effectivement ouverts. Maintenant avec les normes de sécurité très strictes à respecter, cela n'est plus possible. Des jeux d'enfants avec une image forte, il en existait à Hourtin Port, au parc Péreire à Arcachon et dans le pays basque avec l'aménagement de Chiberta à Anglet. L'image et la connotation du lieu étaient marquées par ces jeux d'enfant qui étaient construits sur place et étaient à vrai dire un peu monumentaux. Les jeux réalisés aujourd'hui pour les enfants sont normés.

Myriam Casamayor

Malgré tout, elle souhaite préciser qu'Hourtin port bénéficie toujours d'un très bon taux de fréquentation.



Marguerite Mercier

Elle revient sur les recherches menées, dans les années 70, sur les besoins et les aspirations des enfants qui se sont traduites notamment par la construction de terrains de jeux où ils pouvaient pleinement s'exprimer.

Hélène Soulier

Elle se pose quelques questions par rapport à toute cette époque. Est-ce que l'on a eu conscience alors que c'était un laboratoire qui était en train de se faire avec cette échelle du territoire, d'un lieu précis d'urbanisation, d'un dispositif architectural, prenant aussi en compte la question de l'environnement ? Est-ce qu'il y a eu à moment donné des productions de documents qui ont circulé en local, qui avaient vocation à être diffusés sur le territoire national et destinés aux concepteurs, aux enseignants ?

Elle se demande si dans cette école d'architecture (Bordeaux), des enseignants ont été connectés à ce qui se passait à la MIACA ? Est-ce qu'il y a eu des passages dans les lieux d'enseignement avec cette conscience de ce laboratoire qui était en train de se fabriquer ?

Marguerite Mercier

Les échanges ont eu lieu après. Elle-même est venue enseigner dans cette école.

Elle pense qu'on était plus dans le faire connaître politique. Par exemple Biasini quand il voulait un coup de pouce pour ses projets, il faisait venir le premier ministre pour une inauguration. La propagande se faisait ainsi : faire connaître ce que l'on fait au niveau politique régionale voire nationale. Marguerite Mercier pense qu'à l'époque les architectes de la MIACA étaient dans l'action et elle doute qu'ils aient eu le désir de partager leurs expériences.

Mais, le mieux serait d'interroger des architectes comme Lajus et Courtois.

Myriam Casamayor

Chez les écologistes, les projets de la MIACA faisaient débat car ils étaient contre certains d'entre eux.

Marguerite Mercier

En effet, des projets d'aménagement n'ont pas eu lieu en raison de l'opposition des écologistes comme celui de la zone de Piquerot.

Hélène Soulier

Elle pensait plus à des débats qui restent dans la sphère professionnelle et qui ne sont pas sur le terrain de l'action telle qu'elle est en train de se construire mais plutôt dans ce que cela sous-entendait au niveau idéologique, professionnelle.

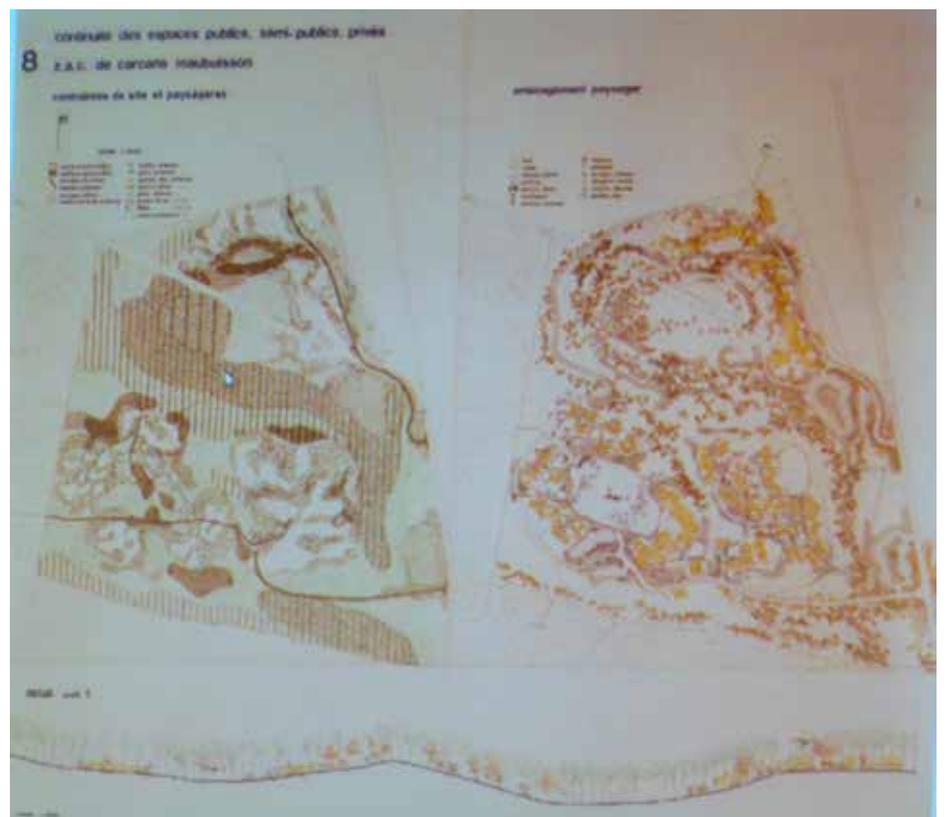
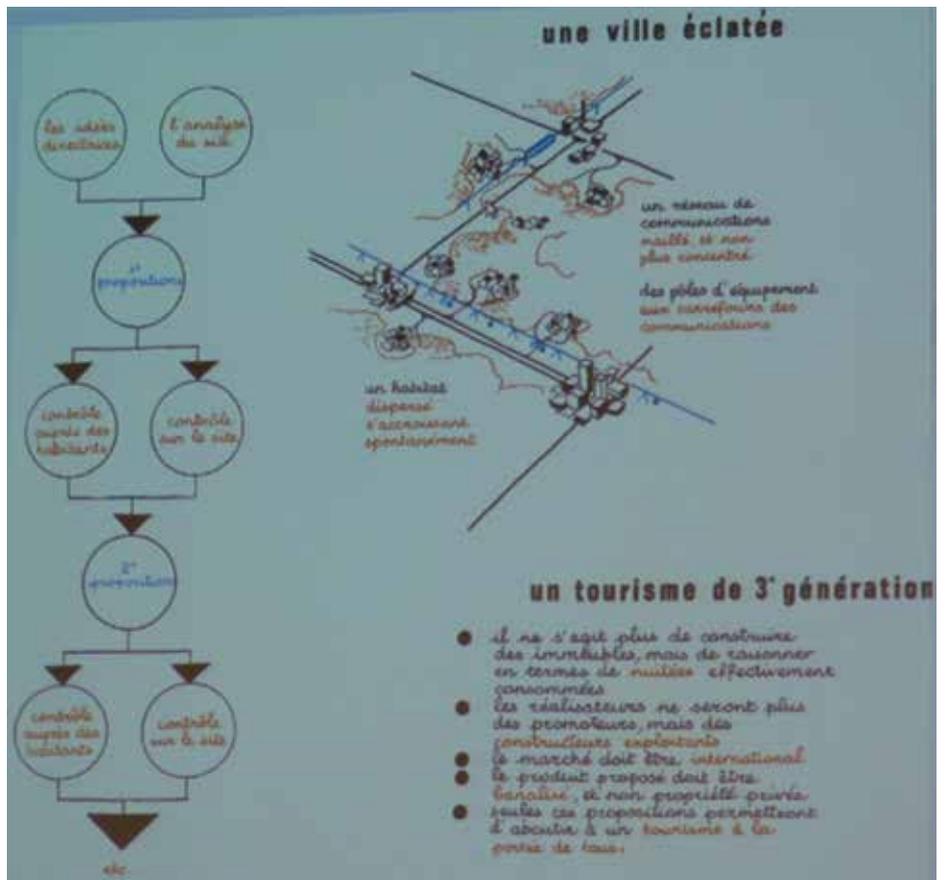
Marguerite Mercier

Elle déclare ne peut l'avoir ressenti et réaffirme que l'on était dans l'action, on faisait. Aujourd'hui il semble primordial de faire connaître ce que l'on fait. En plus, au début de la MIACA, les grands projets d'aménagement se sont réalisés par des équipes restreintes qui avaient donc beaucoup de travail. Par la suite, des structures territoriales complexifiées se sont mises en place et c'est alors que Marguerite Mercier s'est retrouvée à travailler avec beaucoup d'acteurs et sur de tous petits projets ce qui laissait peu de place d'expression.

Corinne Jaquand

Du côté des médias, des revues d'architectures, de paysage, il y a t'il eu des numéros spéciaux ?

La réponse est oui.





conception et
réalisation :

Denis Delbaere
pour
PLAN PAYSAGE /

Septembre 2016